

15 décembre 2017

VOSGES ACCUEIL SERVICES

**SCHEMA DEPARTEMENTAL D'AMELIORATION DE L'ACCESSIBILITE
DES SERVICES AU PUBLIC DES VOSGES**

CAHIER N° 5

« LES SERVICES DANS LES TERRITOIRES »

DIAGNOSTIC DES 11 EPCI VOSGIENS

SOMMAIRE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION D'EPINAL	PAGE 3
COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DE SAINT-DIE-DES-VOSGES	PAGE 9
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA REGION DE RAMBERVILLERS	PAGE 15
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE BRUYERES – VALLONS DES VOSGES	PAGE 19
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES HAUTES VOSGES	PAGE 23
COMMUNAUTE DE COMMUNES DES BALLONS DES HAUTES VOSGES	PAGE 27
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE LA PORTE DES VOSGES MERIDIONALES	PAGE 31
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE MIRECOURT-DOMPAIRE	PAGE 37
COMMUNAUTE DE COMMUNES LES VOSGES COTE SUD-OUEST	PAGE 43
COMMUNAUTE DE COMMUNES TERRE D'EAU	PAGE 47
COMMUNAUTE DE COMMUNES DE L'OUEST VOSGIEN	PAGE 51

Réalisé au cours de l'année 2017, le Schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public « **Vosges Accueil Services** » est composé de **7 cahiers** : **n°1** – « Les services dans les Vosges » - Etat des lieux et atlas des services // **n°2** – « La parole des Vosgiens »- Synthèse du panel et analyse des deux enquêtes // **n°3** – « Les projets des opérateurs et des associations » - Synthèse des entretiens // **n°4** – « Les acteurs Vosgiens s'expriment » - Synthèse des ateliers participatifs // **n°5** – « **Les services dans les territoires** » - **Diagnostic des 11 EPCI Vosgiens** // **n°6** – « Les enjeux et les orientations proposées » // **n°7** - « Les orientations stratégiques et les actions ».

Ces cahiers sont disponibles en téléchargement sur le site www.vosges.fr » ou sur demande auprès du Conseil départemental des Vosges – DPCDD – 8 rue de la Préfecture – 88000 EPINAL.

Communauté d'Agglomération d'Epinal

REPERES

78 communes
111 869 habitants
101 hab./km²

Population -20 ans : 23,8 %

Vosges : 23,1 %

France : 24,4 %

Population + 60 ans : 25,2 %

Vosges : 27,6 %

France : 24,2 %

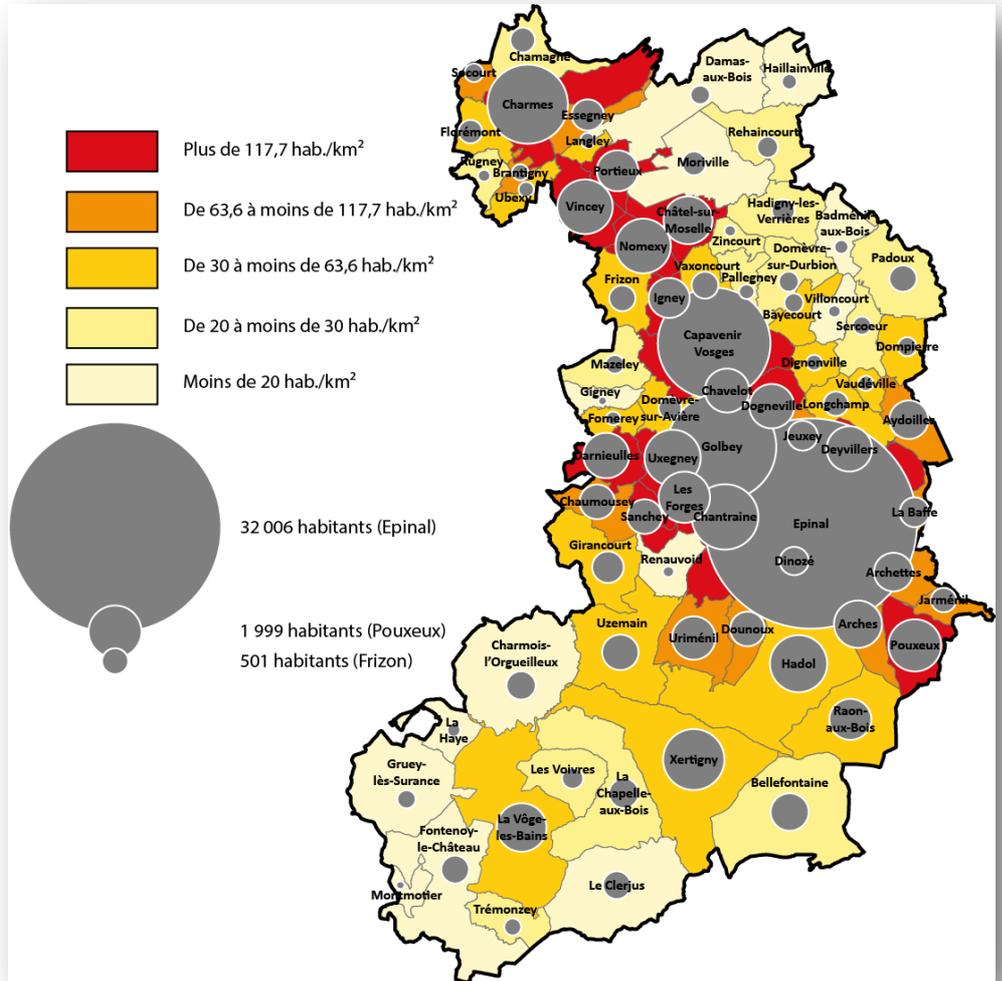
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

4,9 équipements pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

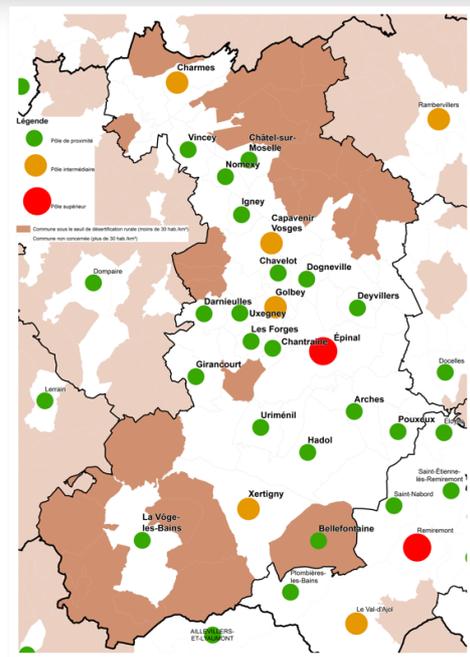
- 122 salles de sports
- 12 bassins de natation
- 1 patinoire
- 5 écoles de musique et 1 conservatoire
- 2 cinémas
- 36 bibliothèques



Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal 23 communes (soit près de 30%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôle de services supérieurs offrant des services plus spécifiques (ex : lycée, hypermarché, maternité, agence de Pôle Emploi...) : **Epinal**.
- 4 pôles de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : **Charmes, Xertigny, Golbey et Capavenir-Vosges**.
- 18 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : **Arches, La Vôge-les-Bains, Bellefontaine, Chantraine, Châtel-sur-Moselle, Chavelot, Darnieulles, Deyvillers, Dogneville, Girancourt, Hadol, Igney, Les Forges, Nomexy, Pouxoux, Uriménil, Uxegney, Vincey**



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

Les Pôles de services de la nouvelle agglomération sont assez bien répartis le long de la vallée de la Moselle qui compose l'axe structurant de ce territoire. Epinal, préfecture des Vosges dispose de nombreux services dont le rayonnement dessert l'ensemble de ce grand bassin de vie intercommunal.

Mais 47 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public). Ce sont principalement des petites communes situées dans le nord-est et le sud ouest de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) et dont la plupart ont atteint le seuil de désertification (<30 hab/km²). Ces mêmes communes peuvent avoir des temps d'accès aux services publics supérieurs à 20 minutes.

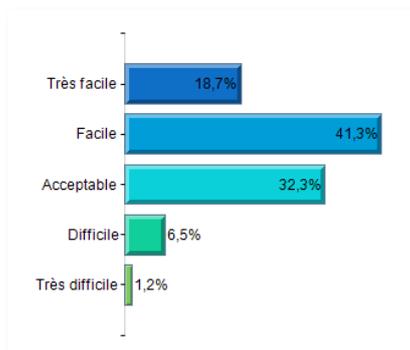
Démographie et densité

La nouvelle Communauté d'Agglomération regroupe près de 30% de la population départementale et sa densité de population (101 hab/km²) est bien supérieure à la moyenne vosgienne. C'est le territoire « Cœur des Vosges » qui participe fortement à l'attractivité et au dynamisme départemental.

L'Etablissement Public de Coopération Intercommunale est le deuxième plus densément peuplé des Vosges et la perte de population y est plus faible que dans l'ensemble du département. L'indice de jeunesse est globalement important permettant à la plupart des communes de conserver une certaine vitalité.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public¹ seuls **7,7% des répondants** estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



¹ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne.

Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté d'Agglomération.

Sur les 51 services enquêtés, une quinzaine ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophtalmologiste	4,2%
2	Autocar/bus	21,0%
3	Train	23,1%
4	Accueil petite enfance	23,3%
5	Démarches administratives	24,3%
6	CAF	27,9%
7	CPAM	28,9%
8	Gynécologue	34,0%
9	Médecin généraliste	39,1%
10	Dentiste	41,2%
11	Activités périscolaires	41,7%
12	Urgences	41,9%
13	Services postaux	42,9%
14	Hôpital	44,5%
15	Lycée	48,9%

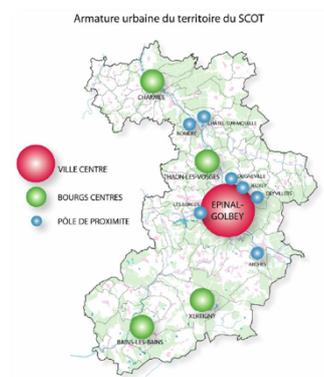
On peut classer ces besoins insatisfaits en 6 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste, hôpital, urgences...
- la mobilité : train et car.
- les démarches administratives.
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les services postaux

Ce que disent les élus du territoire

- La création de la nouvelle communauté d'agglomération a pour objectifs de répondre à plusieurs enjeux : économique (autour de l'axe structurant RN57), enseignement supérieur et recherche, aménagement durable du territoire (mise en œuvre des orientations du Schéma de Cohérence Territorial), équilibre entre rural et urbain (mutualisation de services pour les petites communes), touristique (extension à tout le territoire de l'Office de Tourisme 1^{ère} catégorie).

- Le Schéma de Cohérence Territorial (SCOT) de l'aire urbaine indique clairement la nécessité de mailler le territoire autour d'Epinal-Golbey et d'un réseau de bourgs centres et pôles de proximité dynamiques (Xertigny, Charmes, Bains-les-Bains, Thaon-les-Vosges).



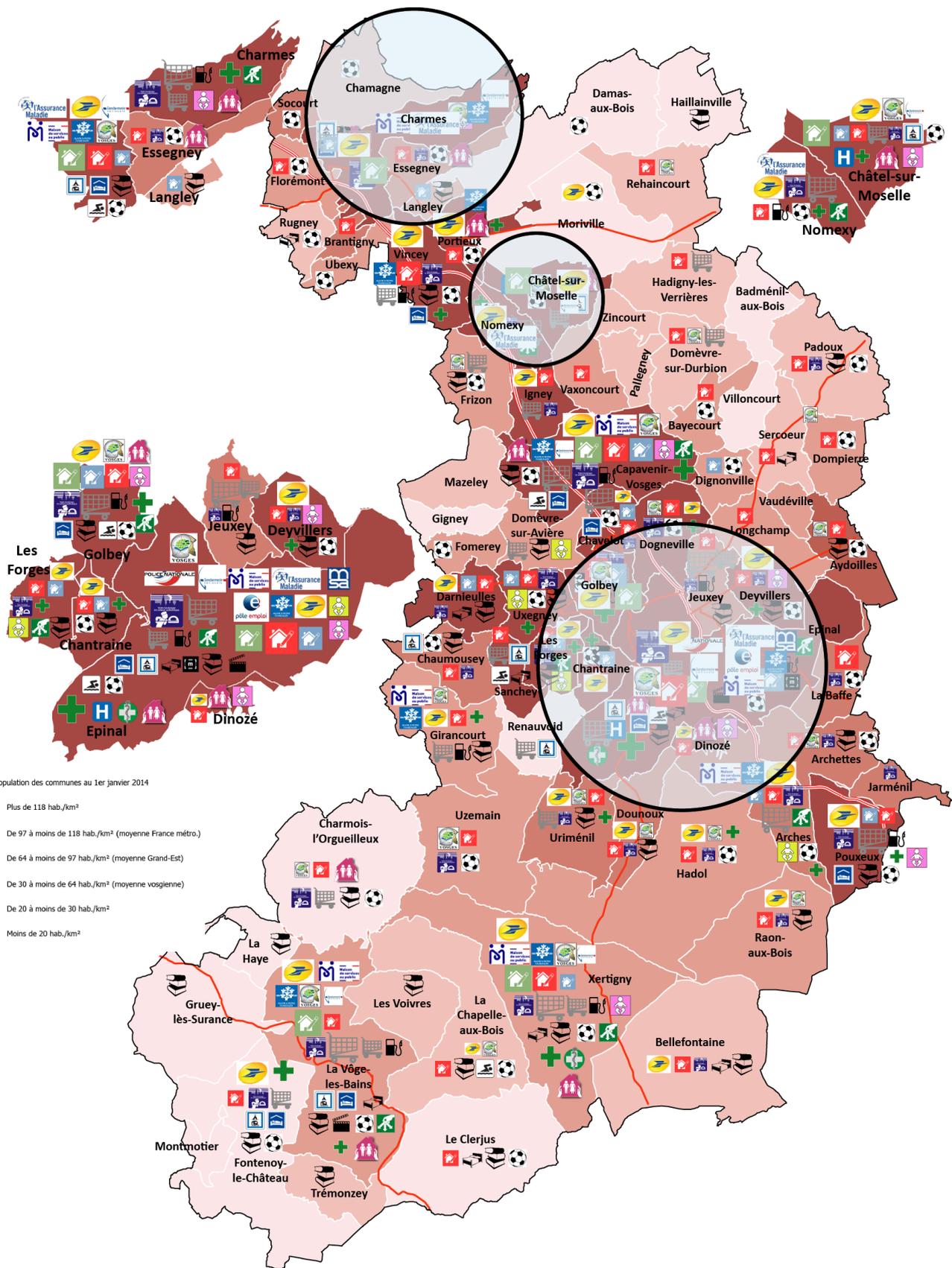
- L'agglomération d'Epinal dispose d'un cadre de vie agréable avec un niveau d'équipements importants. La Communauté d'Agglomération est encore concentrée sur la gestion d'équipements. Mais des initiatives esquissent une politique publique d'accès aux services : le « Pass Communautaire » pour l'accès aux offres de loisirs sportifs et culturels, la mise en réseau de la lecture publique avec la Médiathèque d'Epinal, la programmation « Scènes Vosges » pour assurer une bonne diffusion culturelle dans l'ensemble du territoire communautaire, le « Bus de l'énergie » itinérant pour l'accès au programme d'aides à la rénovation énergétique.
- La reconnaissance de l'agglomération au sein de la région Grand Est est un enjeu essentiel pour son avenir, d'où la nécessité d'établir des stratégies d'alliance avec le Sillon Lorrain (Pôle Métropolitain). Il convient aussi de souligner l'importance des relations quotidiennes avec les départements voisins pour les territoires situés au nord et au sud de l'agglomération.
- Il convient de souligner l'important dispositif dont dispose l'agglomération pour accompagner la création/reprise d'entreprises : pépinières d'entreprises, hôtels d'entreprises, couveuse, maison de l'entrepreneuriat.
- Les liaisons ferroviaires sont importantes notamment le TER vers Nancy (beaucoup de navetteurs). Et il est vital pour son développement de connecter les Vosges à la branche sud du TGV Rhin-Rhône.
- Epinal, préfecture, concentre de nombreux équipements structurants : enseignement supérieur, administrations départementales, médiathèque, patinoire, centre aquatique, espaces culturels.
- Le développement de l'enseignements supérieur un enjeu majeur pour inciter les vosgiens à poursuivre leurs études. Les services pour l'animation de la vie étudiante sont donc très importants. Enfin la recherche et activités autour du numérique (French Tech, Cluster Nord vallée sur Eco-construction, Ecoparc sur écologie industrielle, Pôle image et numérique).
- Le territoire se distingue par son offre sportive de qualité à destination des scolaires, des habitants, des sportifs de haut niveau et des touristes. Une réflexion est en cours pour créer un pôle nautique (Epinal, lac de Bouzey et d'autres plans d'eau). Ainsi qu'un centre d'hébergement et de formation pour les sportifs de haut niveau et les encadrants des clubs.
- L'agglomération dispose aussi d'un potentiel de développement touristique intéressant, notamment avec le thermalisme, le tourisme de pleine nature et l'Image.
- Pour l'accès aux services, il est important de prendre en compte deux catégories de publics/usagers : les personnes mobiles qui peuvent facilement se déplacer pour accéder aux services et les personnes isolées sans moyens de déplacement pour lesquels l'offre de services doit être adaptée.
- 7 Maisons de Services au Public (MSAP) sont présentes dans la nouvelle agglomération. Elles répondent à un besoin important notamment auprès d'un public faiblement formé. Une vraie réflexion est à engager pour conforter ce réseau et encore mieux structurer l'accueil de services publics dans l'ensemble des territoires.
- Concernant la santé, un Contrat Local de Santé a été signé avec l'Agence Régionale de Santé axé sur la prévention. Mais la question de l'accès au soin reste un sujet de préoccupation : plus de la moitié des médecins généralistes ont plus de 55 ans et il existe encore des problèmes pour l'accès aux urgences. Mais il faut souligner qu'un nouveau centre hospitalier est en construction et qu'il existe trois Maisons de Santé Pluridisciplinaire (à Epinal, Xertigny et Girancourt) et que deux autres sont en projet (à Charmes et Bains-les-Bains)
- Il serait nécessaire de repenser l'organisation des écoles pour maintenir une scolarisation au plus près des habitants (par exemple : projet de création de regroupement d'écoles avec crèche).
- Une réflexion est engagée pour améliorer l'accueil de classes vertes et de stages ou CLSH à la base de loisirs de Bouzey.
- L'offre d'accueil de la petite enfance est essentielle, dans les communes périurbaines et rurales pour fixer les familles. L'offre est assez bien couverte sur l'ensemble de l'agglomération et est dans la moyenne départementale (taux de couverture 64%).
- Il est à noter l'importance d'améliorer la capacité d'accueil en établissements des personnes âgées (agrandissement à Charmes).

Diagnostic synthétique

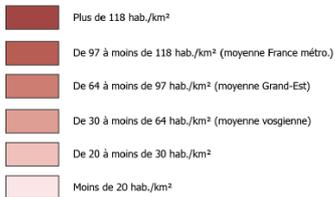
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle Communauté d'Agglomération capable de peser dans les dynamiques régionales. • Une coopération avec le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain pour profiter de la dynamique métropolitaine. • Une ville centre offrant des services supérieurs nombreux et de qualité. • Un dynamique démographique globalement positive et une population relativement jeune. • Un territoire disposant d'un réseau de pôles de services encore assez dense et un réseau de bourgs centre bien répartis pour assurer un accès de proximité aux services. • 7 Maisons de Services au Public (MSAP) assurant un bon maillage du territoire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ville centre et préfecture dont la taille moyenne ne permet pas d'entraîner seule tout le territoire. • Une attractivité territoriale à renforcer. • Des communes au sud-ouest et au nord-est de l'agglomération en plus grande difficulté (perte de population, vieillissement, manque de proximité aux services) • Des politiques publiques en matière de services qui auraient besoin d'être structurées au niveau communautaire. • Une présence médicale à améliorer notamment dans les parties nord et sud • Une offre de transports publics qui doit s'adapter au nouveau périmètre de l'agglomération.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle agglomération forte pour mutualiser les moyens et conforter l'offre de services. • Un projet de territoire (Schéma de Cohérence Territorial) pour construire la nouvelle agglomération et faire cohésion autour d'une solidarité urbain/rural qui puisse entraîner tous les territoires dans une stratégie de développement. La démarche sera engagée en Juillet 2017. • Une dynamique métropolitaine du sillon lorrain pour bénéficier de services supérieurs. • Une volonté de développer les services autour des Maisons de Services au Public (MSAP). • Un nouvel hôpital pour renforcer l'offre de soins. • Des projets intéressants pour renforcer l'attractivité (campagne de promotion Air France, week-end pour accueillir des cadres...) 	<ul style="list-style-type: none"> • Comme toutes les villes moyennes françaises, Epinal fait face à une perte d'attractivité qui risque de s'accroître. • Une désertification accrue de certaines parties du territoire, notamment la Vôge avec un risque de fracture territoriale entre communes en développement et celles en déclin ou isolées. • Une offre de soins qui pourrait se dégrader notamment pour la présence des médecins généralistes. • Réduction de certains services publics d'Etat.

Quelques enjeux pour les services

- | | |
|--|---|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Réussir la construction de la nouvelle intercommunalité avec une stratégie de développement économique et d'attractivité ambitieuse. ➤ Développer les offres de services en direction des jeunes et des étudiants. ➤ Renforcer l'offre de services au public en confortant les Maisons de Services au Public (MSAP) et en assurant un bon niveau de services dans la ville centre. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Conforter la dynamique commerciale du centre ville d'Epinal et des bourgs centre. ➤ Mieux organiser l'offre de santé sur l'ensemble du territoire, notamment avec l'ouverture de nouvelles Maisons de Santé Pluridisciplinaire dans le nord de l'agglomération et la Vôge. ➤ Proposer une diffusion culturelle et de loisirs autour d'une programmation profitant à tous les territoires (conforter le « Pass Communautaire ») et la mise en réseau de la lecture publique. |
|--|---|



Densité de population des communes au 1er janvier 2014



Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)	Sécurité	Education	Santé (présence d'au moins 1 équipement)	Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)	Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)
Bureau de Poste	Police	1 école maternelle	Hôpital	Hôtel	Epicerie et/ou superette
Agence postale	Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)	2 écoles maternelle et plus	1 pharmacie	Terrain de camping	Supermarché et/ou hypermarché
Relais poste commerçant	Brigade de proximité (Gendarmerie)	1 école élémentaire	2 à 5 pharmacies	Chambre d'hôtes	1 boulangerie
Maison des Services au Public	Centre de Secours Principal (SDIS 88)	2 à 5 écoles élémentaires	6 pharmacies et plus	Piscine et baignade surveillée	2 à 5 boulangeries
Caisse Primaire d'Assurance Maladie	Centre de Secours (SDIS 88)	6 écoles élémentaires et plus	Maison de santé pluridisciplinaire	Terrain de grands jeux	6 à 10 boulangeries
Caisse d'Allocations Familiales	Centre de Première intervention (SDIS 88)	Collège public	Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées	Cinéma	11 boulangeries et plus
Pôle Emploi				Bibliothèque	Station service
MSA				Musée de France	Etablissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèche)
					Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
					Déchetterie

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

Communauté d'Agglomération de Saint-Dié-des-Vosges

REPERES

74 communes
76 616 habitants
82 hab./km²

Population -20 ans : **23,3 %**

Vosges : 23,1%

France : 24,4%

Population + 60 ans : **27,9 %**

Vosges : 27,6%

France : 24,2 %

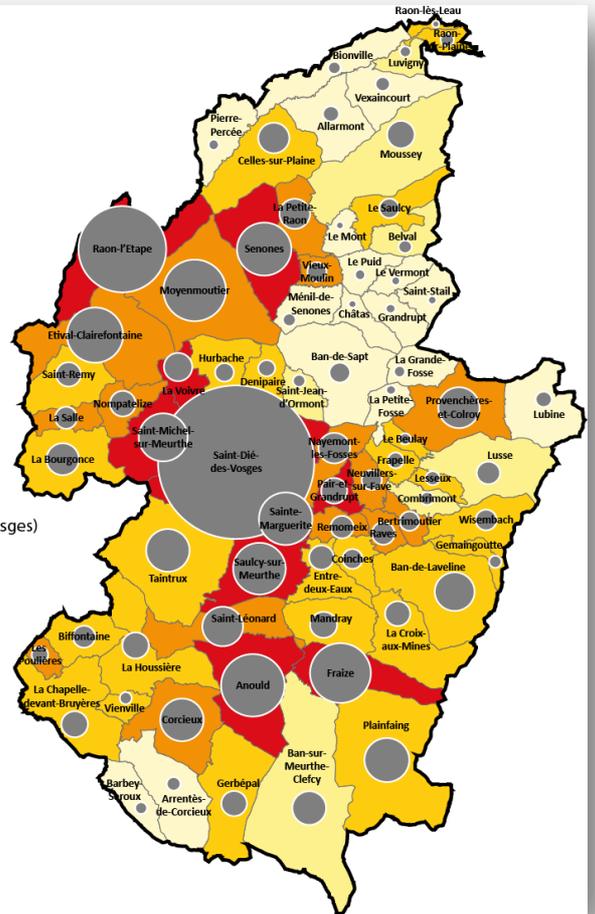
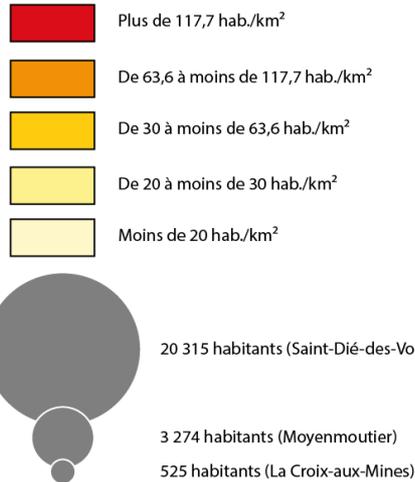
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

5,6 équipements pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

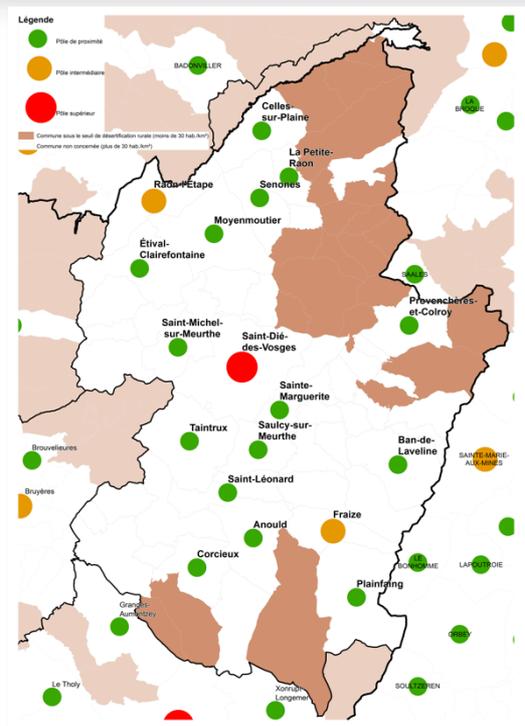
- 84 salles de sports
- 6 bassins de natation
- 4 écoles de musique
- 3 cinémas
- 25 bibliothèques
- 2 maisons de la culture



Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal 18 communes (soit près de 25%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôle de services supérieurs offrant des services plus spécifiques (ex : lycée, hypermarché, maternité, agence de Pôle Emploi...) : **Saint-Dié-des-Vosges**.
- 2 pôles de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : **Raon-l'Étape et Fraize**
- 15 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...): **Anould, Ban-de-Laveline, Celles-sur-Plaine, Corcieux, Étival-Clairefontaine, La Petite-Raon, Moyenmoutier, Plainfaing, Provenchères-et-Colroy, Sainte-Marguerite, Saint-Léonard, Saint-Michel-sur-Meurthe, Saulcy-sur-Meurthe, Senones, Taintrux.**



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

L'armature des services dans la Déodatie est relativement bien structurée et répartie au sein des vallées. Saint-Dié-des-Vosges, deuxième ville du département, constitue une centralité attractive pour l'ensemble des trois bassins de vie de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Toutefois, 46 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public). Ce sont principalement des petites communes situées dans le haut des vallées et dont certaines ont atteint le seuil de désertification (<30 hab/km²). Ces mêmes communes peuvent avoir des temps d'accès aux services supérieurs à 20 minutes.

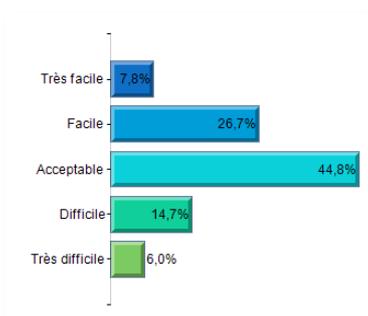
Démographie et densité

La nouvelle Communauté d'Agglomération regroupe 20% de la population départementale et sa densité de population (82 hab/km²) est supérieure à la moyenne vosgienne. Cela en fait un territoire disposant de réels atouts pour consolider et justifier une offre de services contribuant à la qualité du cadre de vie.

La population jeune est assez importante mais comme l'ensemble du département, il convient de noter un vieillissement sensible de la population qui nécessite le développement de nouveaux services pour accompagner cette évolution.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public² **20,7% des répondants** estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services étudiés, un quart ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

² L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne.

Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté d'Agglomération.

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	2,6%
2	Accueil petite enfance	12,9%
3	Autocar/bus	18,4%
4	Train	20,5%
5	Démarches administratives	22,1%
6	Gynécologue	24,8%
7	CAF	27,2%
8	Dentiste	29,4%
9	Médecin généraliste	32,4%
10	Activités périscolaires	35,6%
11	CPAM	36,1%
12	Activités culturelles	37,0%
13	Services postaux	38,5%

On peut classer ces besoins insatisfaits en 7 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- la mobilité : train et car.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les activités culturelles
- les services postaux
- les démarches administratives.

Il convient aussi de souligner les réponses concernant les seniors. Elles sont moins significatives en nombre de répondants mais expriment, selon certains secteurs, quelques insatisfactions concernant le portage de repas, les services d'aides à domicile et les structures d'aide aux aidants.

Ce que disent les élus du territoire

- La nouvelle communauté d'agglomération s'inscrit dans une démarche de mutualisation de moyens pour rendre plus efficace l'offre de services à la population. Toutefois, la rationalisation de l'offre de services doit veiller à ne pas dégrader le service de proximité nécessaire à la population.
- Les 7 Maisons de Services au Public (MSAP) présentes dans la communauté constituent une réponse efficace et une offre de services utiles. Il faut les conforter en améliorant la qualité de l'accueil tout en veillant à ne pas vouloir répondre à tout dans les MSAP (risque d'un trop grand nombre de services proposés sans suffisamment de conseils).
- Il est important de repenser cette notion d'accueil dans les services aux publics car les usagers recherchent du conseil et des horaires adaptés à leur rythme de vie. De même, l'emplacement et le maillage des services sont à réfléchir en fonction des mobilités des habitants qui utilisent les services là où c'est le plus pratique pour eux.

- La numérisation des services est inéluctable mais elle ne peut se substituer complètement à un accueil physique nécessaire pour certaines situations. De plus, il faut une qualité de l'accès à Internet, donc un réseau THD pour tous et une médiation pour accompagner les personnes ne disposant pas des compétences nécessaires.
- La démarche intercommunale doit permettre aussi de conforter les pôles de centralité qui accueillent les services à la population (bourg centre), notamment les commerces.
- Les élus souhaitent être mieux informés sur les orientations que prennent les opérateurs publics et privés de services pour réorganiser et adapter leur offre de services. Ils veulent disposer d'une visibilité à moyen terme afin de pouvoir anticiper les changements et les prendre en compte dans leur projet de territoire.
- L'enjeu de l'accès aux soins médicaux pour tous est important. Le territoire de l'agglomération dispose de trois maisons médicales et un projet de Pôle Médical à Raon-l'Etape est en réflexion et pourrait être soutenu dans le cadre du contrat de ruralité.
- La relation aux territoires limitrophes (métropole nancéenne, Lunévillois, Alsace, Epinal) est essentielle pour la Déodatie, d'où la nécessité de conforter l'offre de mobilité (route rapide, TER, car, covoiturage...).
- La mise en réseau numérique des bibliothèques avec la médiathèque de Saint-Dié constitue un projet intéressant à conforter pour l'accès à la culture dans l'ensemble du territoire.

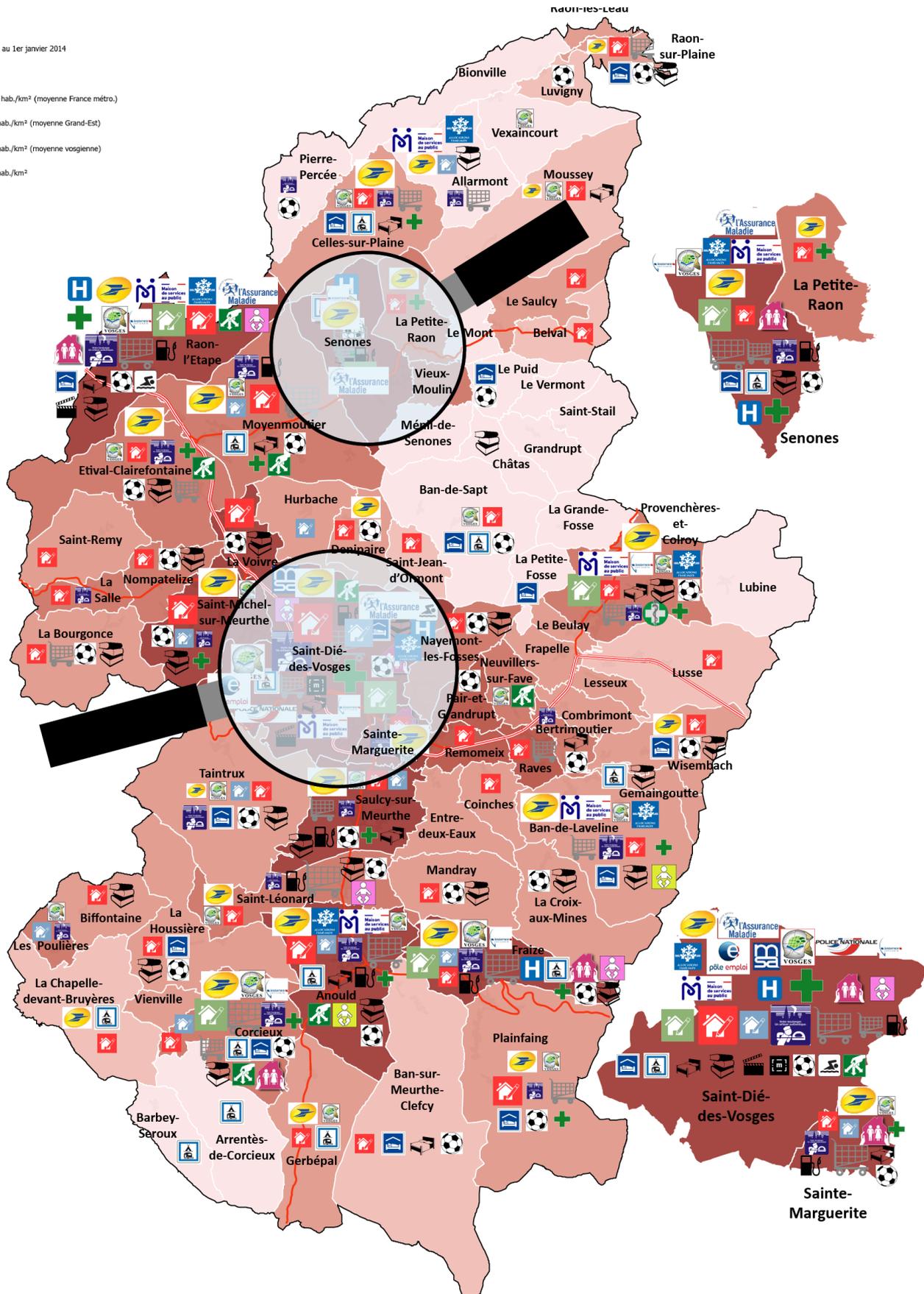
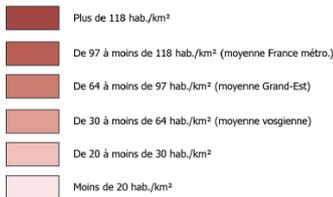
Diagnostic synthétique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle dynamique intercommunale reposant sur la solidarité entre communes et avec une ville-centre fortement impliquée dans cette construction. • Un territoire qui dispose d'un réseau de pôles de services encore assez dense. • Une ville-centre offrant des services supérieurs. • 7 Maisons de Services au Public (MSAP) assurant un très bon maillage du territoire. • Trois Maisons de Santé Pluridisciplinaires et un projet de Pôle médical à Raon-l'Étape. • Une proximité du bassin de vie lunévillois et une bonne accessibilité à la métropole nancéenne • Un accord de coopération avec le Pôle Métropolitain du Sillon Lorrain pour s'inscrire dans la dynamique métropolitaine (économie innovante, enseignement supérieur, recherche, culture...). 	<ul style="list-style-type: none"> • Une situation économique difficile avec le taux de chômage le plus élevé des Vosges (situation encore plus aggravée dans les vallées de la Plaine et du Rabodeau). • Une offre de soins qui se dégrade : présence médicale inférieure à la moyenne départementale, un accès aux services d'urgence difficile pour le nord de la CA. • Une offre de structures d'accueil de la petite enfance insuffisante (une des plus faible du département) • Une offre de services pour le maintien à domicile des seniors à renforcer. • Certaines infrastructures hébergeant des services aux publics et un certain nombre concernant le sport (accessibilité, isolation, équipement, etc.) auraient besoin d'être rénové pour accompagner les actions sur les services
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle agglomération forte pour mutualiser les moyens et conforter l'offre de services. • Un projet de territoire pour faire cohésion autour d'une solidarité urbain/rural. • Une nouvelle organisation des transports en commun favorisant l'intermodalité et prenant en compte les besoins du rural. • Une dynamique métropolitaine du Sillon Lorrain pour bénéficier de services supérieurs. • Une nouvelle région Grand Est permettant de renforcer les relations avec l'Alsace notamment en matière de transport. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ville-centre assez fragile aux niveaux économique et démographique. • Une désertification accrue de certaines parties du territoire. • Une offre de soins qui pourrait se dégrader notamment pour les hôpitaux locaux (réforme hospitalière). • Fermeture de certains services publics d'Etat (trésoreries de Raon-l'Étape et de Fraize, DDT à Saint-Dié-des-Vosges),

Quelques enjeux pour les services

- Réussir la construction de la nouvelle intercommunalité notamment autour d'un développement équilibré et d'un maillage des services à la population.
- Réfléchir sur de nouvelles modalités d'accès aux services (horaires adaptés, lieux cohérents avec la vie des habitants, mobilité, démarche intergénérationnelle...)
- Compléter l'offre de services et homogénéiser la qualité de l'accueil de la petite enfance et du maintien à domicile des seniors.
- Disposer d'un accès Très Haut Débit (THD) pour l'ensemble des communes, en priorisant les communes ayant des fonctions de centralité, les zones économiques et les établissements publics.
- Conforter et renforcer l'offre d'accueil des Maisons de Services au Public (MSAP).
- Poursuivre les réflexions actuelles pour un projet de diffusion de la lecture publique fédérateur et vecteur de lien social, associant la nouvelle médiathèque de Saint-Dié-des-Vosges et les bibliothèques du territoire. Ce projet pourrait aussi intégrer la plus valeur de la médiathèque numérique développé par le Sillon Lorrain.
- Engager un projet culturel et touristique valorisant le patrimoine local.
- Contribuer à un accès pour tous aux soins médicaux de généralistes et de spécialistes

Densité de population des communes au 1er janvier 2014



- Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)**
- Bureau de Poste
 - Agence postale
 - Relais poste commerçant
 - Maison des Services au Public
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - Caisse d'Allocations Familiales
 - Pôle Emploi
 - MSA

- Sécurité**
- Police
 - Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
 - Brigade de proximité (Gendarmerie)
 - Centre de Secours Principal (SDIS 88)
 - Centre de Secours (SDIS 88)
 - Centre de Première intervention (SDIS 88)

- Éducation**
- 1 école maternelle
 - 2 écoles maternelle et plus
 - 1 école élémentaire
 - 2 à 5 écoles élémentaires
 - 6 écoles élémentaires et plus
 - Collège public

- Santé (présence d'au moins 1 équipement)**
- Hôpital
 - 1 pharmacie
 - 2 à 5 pharmacies
 - 6 pharmacies et plus
 - Maison de santé pluridisciplinaire
 - Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées

- Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)**
- Hôtel
 - Terrain de camping
 - Chambre d'hôtes
 - Piscine et baignade surveillée
 - Terrain de grands jeux
 - Cinéma
 - Bibliothèque
 - Musée de France

- Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)**
- Épicerie et/ou supérette
 - Supermarché et/ou hypermarché
 - 1 boulangerie
 - 2 à 5 boulangeries
 - 6 à 10 boulangeries
 - 11 boulangeries et plus
 - Station service
 - Établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèches)
 - Maison d'Assistants Maternels (MAM)
 - Déchetterie

Élaboration : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017



Communauté de Communes de la Région de Rambervillers

REPERES

30 communes
13 560 habitants
41 hab./km²

Population -20 ans : 27 %

Vosges : 23,1%

France : 24,4%

Population + 60 ans : 24,9 %

Vosges : 27,6%

France : 24,2 %

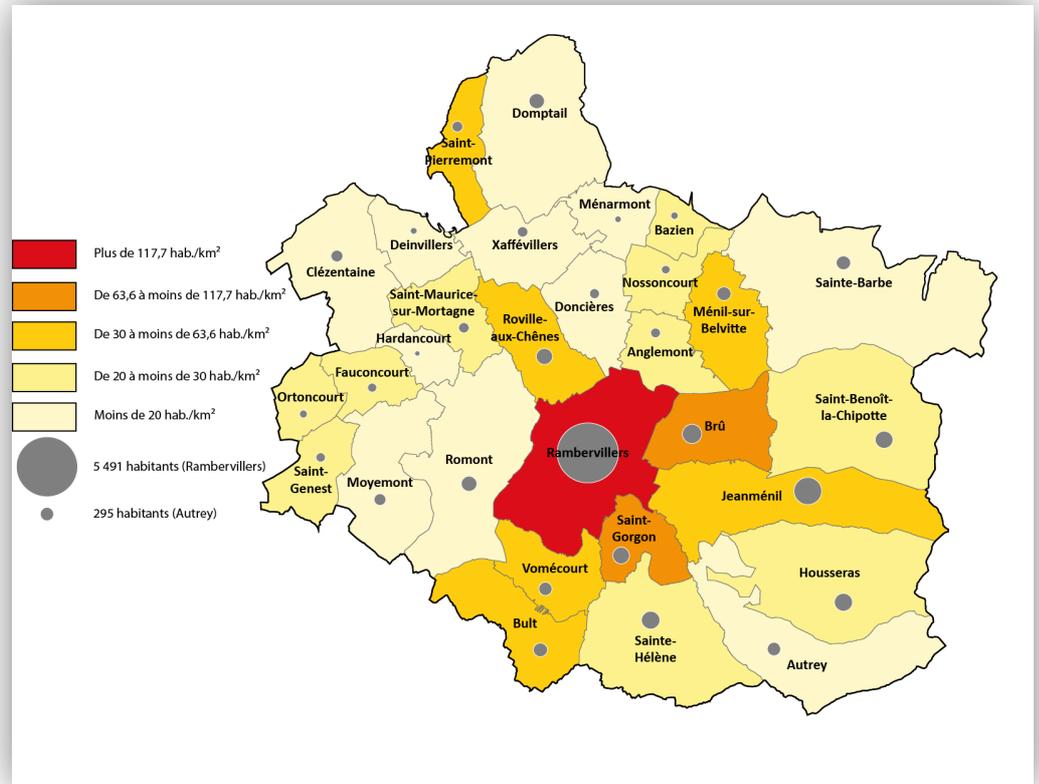
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

6,5 équipements pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

- 21 salles de sports
- 1 bassin de natation
- 1 école de musique
- 4 bibliothèques



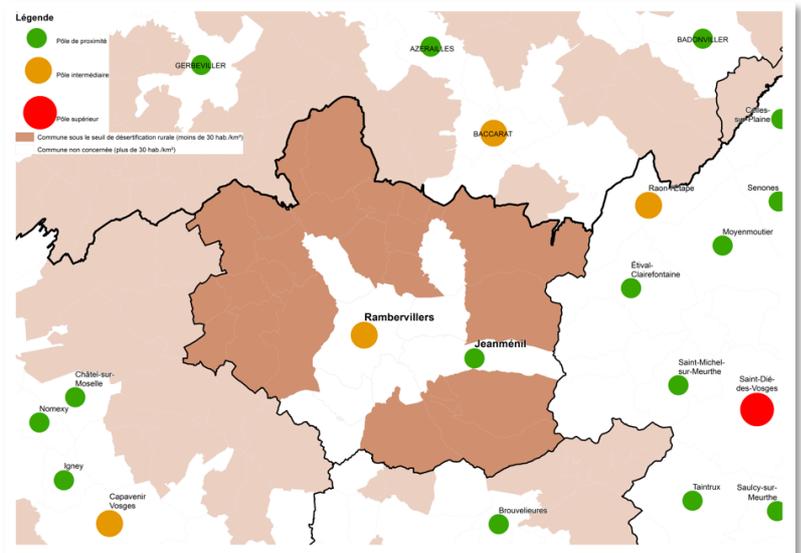
Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal seules 2 communes (soit moins de 7%) sont « Pôle de services » :

La majorité des services sont concentrés dans la ville centre, Rambervillers, 10^{ème} ville des Vosges où vivent 40% de la population de la Communauté de Communes.

- 1 pôle de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...): **Rambervillers**
- 1 pôle de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...): **Jeanménil**.

27 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public). Plus des 2/3 des communes de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale (EPCI) ont moins 30 hab./km² (seuil de désertification). Mais les habitants de ces communes disposent de temps d'accès aux services publics relativement corrects.



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

Démographie et densité

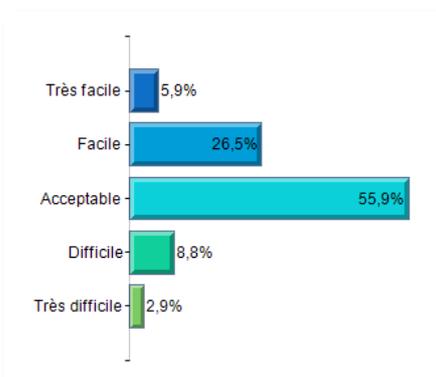
La Communauté de Communes regroupe près de 4% de la population départementale et sa densité de population (41 hab/km²) est bien inférieure à la moyenne vosgienne.

C'est l'un des territoires du département dont les indicateurs sont les plus positifs : croissance démographique la plus dynamique, part des moins de 20 ans la plus importante (111 jeunes pour 100 personnes de +60 ans), taux de scolarisation des 18-24 ans bien supérieur à la moyenne départementale, économie en développement avec des créations d'emplois depuis 2007.

Toutefois, un actif sur deux travaille en dehors du territoire intercommunal principalement dans les bassins d'emplois d'Epinal et de Meurthe-et-Moselle entraînant ainsi de nombreuses mobilités quotidiennes.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public³ **11,7% des répondants** estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services enquêtés, une quinzaine ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	3,1%
2	CAF	4,9%
3	Autocar/bus	7,3%
4	CPAM	12,0%
5	Démarches administratives	16,3%
6	Lycée	17,4%
7	Train	20,1%
8	Accueil petite enfance	21,4%
9	Activités culturelles	30,3%
10	Activités périscolaires	33,3%
11	Gynécologue	35,9%
12	Urgences	35,9%

³ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

13	Dentiste	38,5%
14	Services postaux	38,9%
15	Médecin généraliste	39,1%

On peut classer ces besoins insatisfaits en 8 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, urgences, dentiste...
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les démarches administratives.
- la mobilité : train et car.
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- le lycée
- les activités culturelles
- les services postaux

Ce que disent les élus du territoire

- La Communauté de Communes, créée en 2005, outre ses compétences dans le domaine économique et environnemental, a développé une politique active de services à la population : petite enfance, périscolaire, Maison de santé, Maisons de Services au Public (MSAP), école de musique ...
- Le territoire est attractif, la population est jeune. Mais il convient de noter l'augmentation des personnes âgées et la demande de services pour le maintien à domicile va croître.
- La Maison de Services au Public (MSAP), portée par l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale, voit sa fréquentation augmenter. La qualité de l'accueil est appréciée.
- La Maison de santé ouverte en 2011 accueille de nombreux professionnels. Créé par la Communauté de Communes, elle a pour objectif de conforter l'offre de soins dans le territoire. Mais il existe quelques inquiétudes sur le renouvellement des médecins généralistes.
- Le secteur petite enfance et enfance est fortement développé et intègre au niveau intercommunal toutes les activités périscolaires (la compétence enfance emploie près de 50 agents).
- Une réflexion est engagée sur une offre de commerce ambulante ou de livraisons commerciales. Une opération FISAC (Fonds d'Intervention pour les Services, l'Artisanat et le Commerce) est en cours pour contribuer à la revitalisation commerciale du bourg centre (importante vacance commerciale)
- La Communauté de Communes gère aussi une école de musique dont le fonctionnement est satisfaisant.

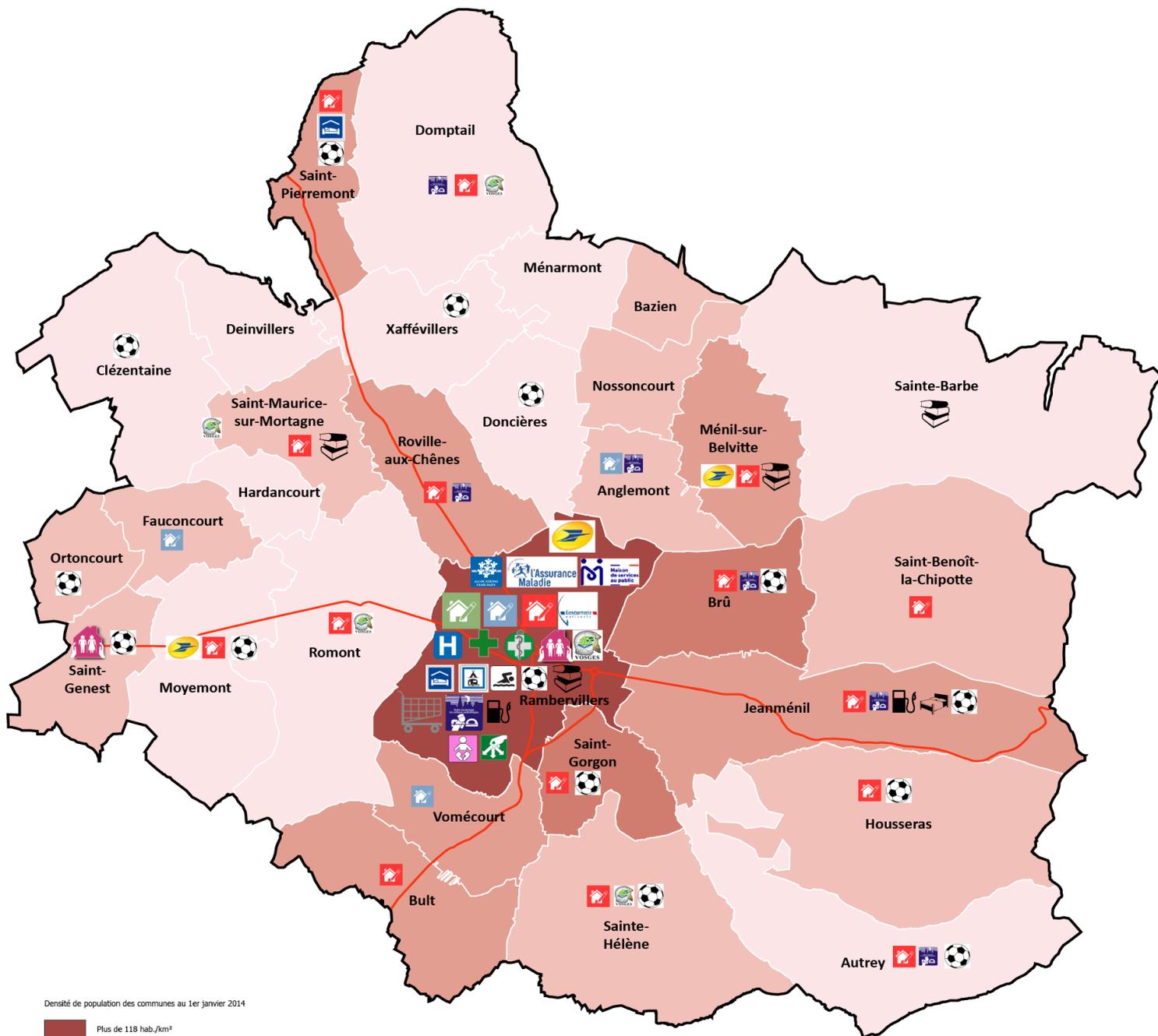
- Un Programme d'Intérêt Général (PIG) pour la rénovation de l'habitat dont le principal objectif est d'améliorer la qualité énergétique des logements.
- L'artisanat est bien développé et un projet de pépinière d'entreprises est en cours pour assurer le développement de ce secteur.
- L'activité touristique est un atout pour le territoire avec le parc d'attraction Fraispertuis (2^{ème} site touristique des Vosges en terme de fréquentation), le musée de la terre, l'abbaye d'Autrey et les nombreux circuits de randonnée.

Diagnostic synthétique

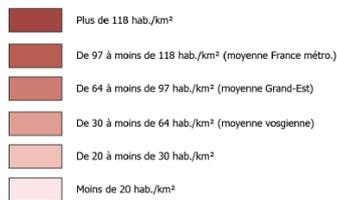
ATOUS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une Communauté de Communes active sur le développement des services à la population. • Une proximité de la Meurthe et Moselle et une accessibilité facile aux agglomérations d'Epinal et de Saint-Dié-des-Vosges. • Un bourg centre disposant d'un bon niveau de services et l'ensemble de communes du territoire situé à une quinzaine de minutes maximum. • Une dynamique démographique et un territoire jeune. • Une Maison des Services au Public qui fonctionne bien. • Une Maison de santé récente et disposant de plusieurs professionnels dont trois médecins. 	<ul style="list-style-type: none"> • La plupart des activités économiques et commerciales et des services sont concentrés à Rambervillers. • Malgré une action volontariste, le taux de couverture « Petite enfance » est le plus faible du département, il existe donc encore des besoins à satisfaire. • Un des territoires les plus fragiles en terme de démographie médicale (plus de 80% des médecins ont plus de 55 ans). • Un accès aux urgences supérieur à 20 minutes pour l'ensemble des communes
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un positionnement géographique intéressant à mieux exploiter. • Un territoire attractif pour des familles. • Une nouvelle organisation scolaire à mettre en place pour une meilleure répartition des lieux d'accueil. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une ville centre assez fragile au niveau commercial. • Une offre de soins qui pourrait se dégrader notamment pour le départ en retraite de médecins généralistes. • Un accès aux services difficile pour les personnes non motorisées.

Quelques enjeux pour les services

- S'appuyer sur la Maison de santé pour faciliter l'installation de nouveaux médecins généralistes.
- Conforter et surtout renforcer l'offre de services pour l'accueil de la petite enfance (nombre de places en crèche).
- Création d'un CLSH (Centre de Loisir sans hébergement) intercommunal.
- Réaliser un schéma scolaire pour mieux structurer l'offre scolaire (regroupements des écoles).
- Développer les services de maintien à domicile pour les seniors (portage de repas, transport partagé, adaptation des logements) et augmenter le nombre de lits en établissements.
- Mettre en place une formule de commerce itinérant dans les villages.
- Proposer une offre pour faciliter le co-voiturage.



Densité de population des communes au 1er janvier 2014



- Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)**
- Bureau de Poste
 - Agence postale
 - Relais poste commerçant
 - Maison des Services au Public
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - Caisse d'Allocations Familiales
 - Pôle Emploi
 - MSA

- Sécurité**
- Police
 - Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
 - Brigade de proximité (Gendarmerie)
 - Centre de Secours Principal (SDIS 88)
 - Centre de Secours (SDIS 88)
 - Centre de Première intervention (SDIS 88)

- Éducation**
- 1 école maternelle
 - 2 écoles maternelle et plus
 - 1 école élémentaire
 - 2 à 5 écoles élémentaires
 - 6 écoles élémentaires et plus
 - Collège public

- Santé (présence d'au moins 1 équipement)**
- Hôpital
 - 1 pharmacie
 - 2 à 5 pharmacies
 - 6 pharmacies et plus
 - Maison de santé pluridisciplinaire
 - Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées

- Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)**
- Hôtel
 - Terrain de camping
 - Chambre d'hôtes
 - Piscine et baignade surveillée
 - Terrain de grands Jeux
 - Cinéma
 - Bibliothèque
 - Musée de France

- Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)**
- Epicerie et/ou supérette
 - Supermarché et/ou hypermarché
 - 1 boulangerie
 - 2 à 5 boulangeries
 - 6 à 10 boulangeries
 - 11 boulangeries et plus
 - Station service
 - Établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèches)
 - Maison d'Assistants Maternels (MAM)
 - Déchetterie

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

Communauté de Communes de Bruyères – Vallons des Vosges

REPERES

37 communes
15 881 habitants
60 hab./km²

Population -20 ans : 25,1 %

Vosges : 23,1%

France : 24,4%

Population + 60 ans : 26,5 %

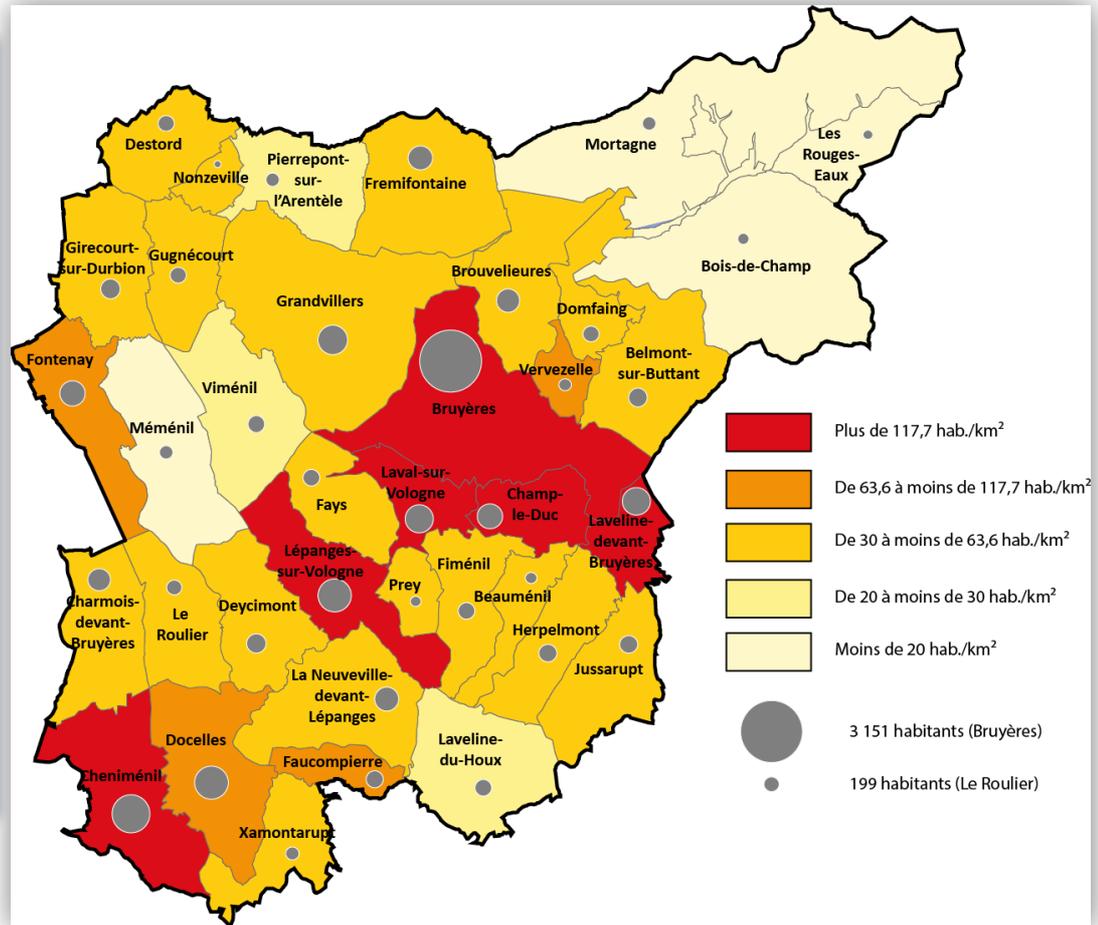
Vosges : 27,6%

France : 24,2 %

Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

6,3 pour 1 000 hab Vosges : 6,2
France : 4,7

- 12 salles de sports
- 1 bassin de natation
- 10 bibliothèques



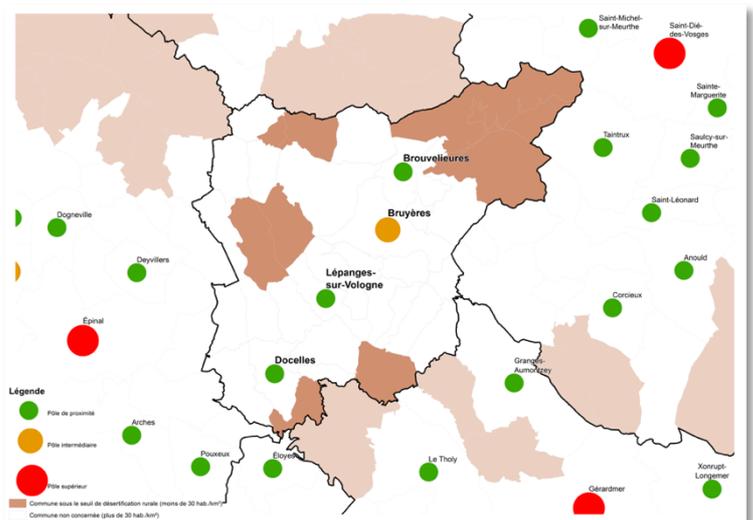
Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal 4 communes (soit près de 11%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôle de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : **Bruyères**
- 3 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...): **Brouvelieures, Docelles-Chenimenil et Lépanges-sur-Vologne**

30 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public). Près de ¼ des communes de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ont moins de 30 hab./km² (ce sont des communes qui sont pour la plupart boisées à plus de 80%) et certaines communes ont des temps d'accès aux services supérieurs à 20 minutes, principalement dans la vallée de la Vologne. Une part importante des services est concentrée dans la ville centre, Bruyères.

La Communauté de Communes a vu son périmètre réduit avec l'adhésion de trois communes (Dompierre, Padoux et Sercoeur) à la Communauté d'Agglomération d'Épinal et trois autres ont demandé à être rattaché à la Communauté d'Agglomération de Saint-Dié (Bois de Champ, Les Rouges Eaux et Mortagne).



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

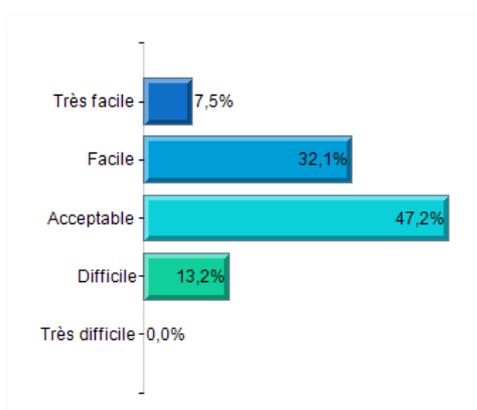
Démographie et densité

La Communauté de Communes regroupe 4% de la population départementale, c'est l'une des plus petites en population des Vosges mais sa densité de population (60 hab/km²) reste dans la moyenne départementale. C'est l'un des rares territoires dont la population progresse avec un solde naturel qui compense le léger déficit migratoire.

Et c'est aussi l'un des plus jeune avec ¼ de la population qui a moins de 20 ans et un âge moyen inférieur de plus d'un an à la moyenne vosgienne.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public⁴ seulement **13,2% des répondants** estiment difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services enquêtés, 14 ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Autocar/bus	6,1%
2	Ophthalmologiste	6,7%
3	Pôle Emploi	7,6%
4	Accueil petite enfance	31,6%
5	Train	13,2%
6	CAF	14,5%
7	Gynécologue	18,3%
8	Démarches administratives	26,1%
9	CPAM	29,3%
10	Dentiste	37,7%
11	Activités culturelles	35,0%
12	Activités périscolaires	38,4%
13	Médecin généraliste	38,8%
14	Hôpital	43,6%

⁴ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

On peut classer ces besoins insatisfaits en 7 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste, hôpital...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- la mobilité : train et car.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les activités culturelles
- les démarches administratives.
- Pôle Emploi

Ce que disent les élus du territoire

- La Communauté de Communes actuelle est issue du regroupement au 1^{er} janvier 2014 de 3 Communautés et de trois communes isolées.
- Située au cœur d'une vallée au riche passé industriel, le territoire est confronté à une reconversion suite aux difficultés rencontrées par plusieurs entreprises du textile, du papier (fermeture récente du site UPM Docelles) ou de la sous-traitance automobile. Une plateforme de revitalisation économique permet d'accompagner les projets : réhabilitation de friches avec l'Etablissement public foncier de Lorraine, fonds de soutien à l'artisanat, cité du papier^o.
- Pour accompagner ses projets concernant la gestion de l'eau, enjeu important pour le bassin versant, la Communauté vient de signer un contrat de partenariat avec l'agence de l'eau pour améliorer les installations de traitement des eaux usées et la restauration des rivières.
- La Communauté s'est engagée dans l'élaboration d'un projet de territoire associant largement les acteurs et la population pour identifier les axes stratégiques de développement. Ce projet doit préfigurer un Agenda 21 qui deviendra la feuille de route communautaire.
- Lors de l'enquête réalisée fin 2016, les besoins exprimés par la population sont principalement axés sur le développement économique et l'emploi, l'action sociale et la culture ainsi sur les questions de mobilité (principalement pour les jeunes et les aînés)..
- La communauté propose de nombreux services à destination de la population :
 - Pour les séniors : portage de repas à domicile (150 repas/jour), ateliers.
 - Pour la petite enfance : un Relais Assistantes Maternelles itinérant couvrant la totalité des communes.
 - Pour les enfants : un centre intercommunal de loisirs et la prise en charge des nouvelles activités périscolaires pour certaines écoles.

- Pour les jeunes : un relais information jeunesse (RIJ), le financement du BAFA (brevet d'aptitude aux fonctions d'animateur).
 - Pour la culture : une école des arts.
 - Pour les loisirs/sports : la réhabilitation de la piscine de Bruyères
- 2 Maisons de Services au Public (MSAP) sont présentes dans le territoire à Bruyères et à Brouvelieures. La

Communauté met à disposition une personne à mi-temps pour l'accueil et l'animation.

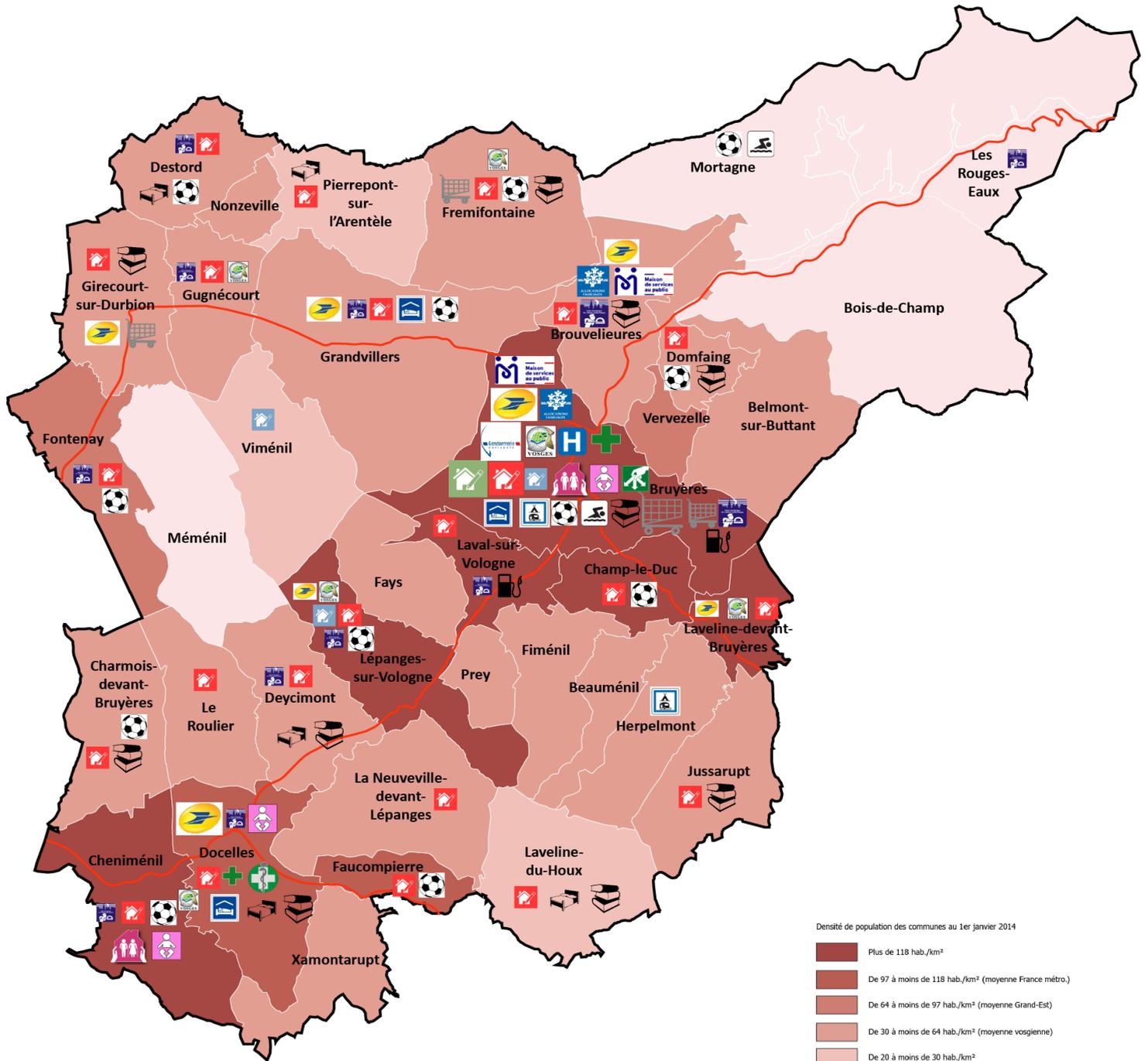
- Les écoles sont regroupées en 8 Regroupements Pédagogiques Intercommunaux et la Communauté assurait la coordination des nouvelles activités périscolaires.

Diagnostic synthétique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire bien structuré autour de la ville centre et de plusieurs bourgs centre qui garantissent un accès de proximité aux services. Un niveau d'équipements élevé à Bruyères (équivalent à une ville de 10 000 hab.) • Un positionnement géographique entre les deux principaux pôles urbains des Vosges. Un accès rapide à la zone d'emploi d'Epinal où travaillent près de 20% des actifs. • Une population jeune et un cadre de vie préservé, attractif pour l'installation de nouvelles familles dont les actifs travaillent souvent dans les agglomérations proches. • Une intéressante offre de services proposée par la Communauté de Communes pour les enfants, les jeunes et les seniors. • 2 Maisons de Services au public dont l'activité et la fréquentation sont importantes. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une désindustrialisation entraînant des difficultés sociales. • Un manque de structures d'accueil collectif pour la petite enfance (un des taux les plus faibles du département) • Des moyens de transports collectifs peu adaptés pour les jeunes et les seniors. • Une certaine perte de vitalité de l'offre commerciale à Bruyères et dans les bourgs centres. • La moitié des médecins généralistes ont plus de 55 ans, leur renouvellement est un enjeu pour l'accès aux soins. • Une seule Maison de Santé Pluridisciplinaire à Docelles.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un projet de territoire mobilisant de nombreux acteurs et citoyens pour construire un agenda 21. • Un territoire qui reste attractif pour les familles, d'où la nécessité de renforcer les services aux familles. • Des moyens financiers pour accompagner la reconversion économique suite aux fermetures de plusieurs entreprises importantes. • Signature d'un contrat « Enfance-Jeunesse » avec la CAF. 	<ul style="list-style-type: none"> • L'impact important de la récente fermeture d'entreprises structurantes peut entraîner une fracture sociale entre les nouveaux arrivants et les résidents. • Une dégradation de l'offre de services publics, notamment dans la ville centre. • Réduction de la desserte ferroviaire (ligne Epinal/Saint-Dié).

Quelques enjeux pour les services

- Mettre en œuvre le plan d'actions issu du projet de territoire.
- Poursuivre et renforcer les services de maintien à domicile pour les personnes âgées.
- Renforcer l'offre d'accueil de la petite enfance et des loisirs pour les enfants (Accueil des Loisirs Sans Hébergement et Nouvelles Activités Périscolaires) avec le contrat « Enfance-Jeunesse ».
- Conforter et renforcer l'offre d'accueil des Maisons de Services au Public (MSAP).
- Restructurer la piscine de Bruyères.
- Permettre une meilleure autonomie des jeunes (mobilité, orientation, formation)
- Développer les projets culturels à partir de l'école des arts des Vallons des Vosges.
- Maintenir un bon niveau de desserte ferroviaire.



- Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)
- Bureau de Poste
 - Agence postale
 - Relais poste commerçant
 - Maison des Services au Public
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - Caisse d'Allocations Familiales
 - Pôle Emploi
 - MSA

- Sécurité
- Police
 - Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
 - Brigade de proximité (Gendarmerie)
 - Centre de Secours Principal (SDIS 88)
 - Centre de Secours (SDIS 88)
 - Centre de Première intervention (SDIS 88)

- Éducation
- 1 école maternelle
 - 2 écoles maternelle et plus
 - 1 école élémentaire
 - 2 à 5 écoles élémentaires
 - 6 écoles élémentaires et plus
 - Collège public

- Santé (présence d'au moins 1 équipement)
- Hôpital
 - 1 pharmacie
 - 2 à 5 pharmacies
 - 6 pharmacies et plus
 - Maison de santé pluridisciplinaire
 - Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées

- Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)
- Hôtel
 - Terrain de camping
 - Chambre d'hôtes
 - Piscine et baignade surveillée
 - Terrain de grands jeux
 - Cinéma
 - Bibliothèque
 - Musée de France

- Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)
- Épicerie et/ou supérette
 - Supermarché et/ou hypermarché
 - 1 boulangerie
 - 2 à 5 boulangeries
 - 6 à 10 boulangeries
 - 11 boulangeries et plus
 - Station service
 - Établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil) ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèches
 - Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
 - Déchetterie

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Communauté de Communes des Hautes-Vosges

REPERES

22 communes
36 862 habitants
73 hab./km²

Population -20 ans : **21,3 %**

Vosges : 23,1%

France : 24,4%

Population + 60 ans : **30,2 %**

Vosges : 27,6%

France : 24,2 %

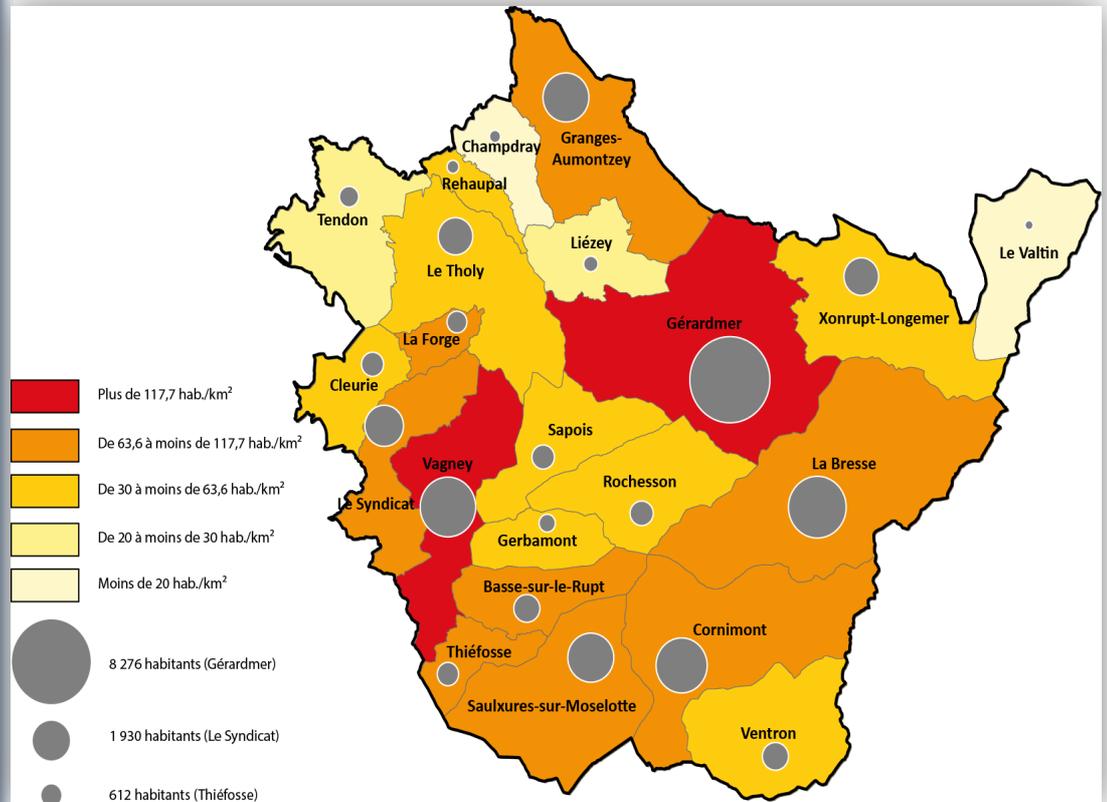
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

8,9 pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

- 37 salles de sports
- 3 bassins de natation
- 3 stations de ski
- 3 écoles de musique
- 4 cinémas
- 6 bibliothèques
- 2 centres culturels



Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

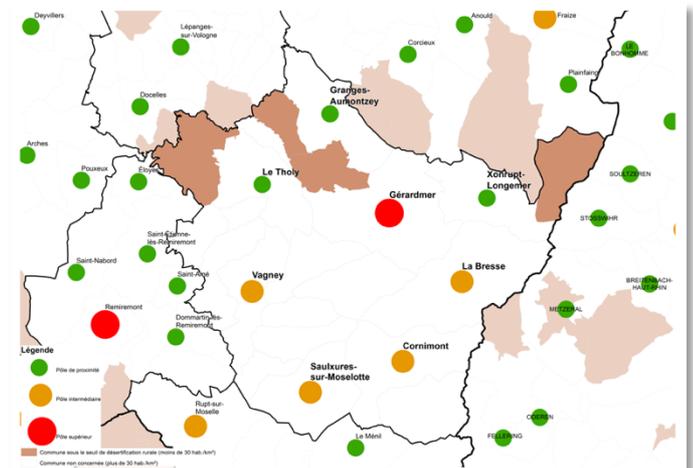
Dans le territoire intercommunal 8 communes (soit 36%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôle de services supérieurs offrant des services plus spécifiques (ex : lycée, hypermarché, maternité, agence de Pôle Emploi...) : **Gérardmer**.
- 4 pôles de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : **Cornimont, La Bresse, Saulxures-sur-Moselotte, Vagney**.
- 3 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : **Granges-Aumontzey, Le Tholy, Xonrupt-Longemer**.

Tous ces pôles de services sont bien répartis au sein des deux bassins de vie de Gérardmer et La Bresse. La ville centre et plusieurs centres bourg assurent ainsi une bonne couverture et un accès aux équipements sans trop de difficulté.

Toutefois, 10 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public) et on note pour certaines d'entre elles des temps d'accès aux services publics supérieurs à 20 minutes (notamment services de prestations sociales).

La communauté de communes dispose aussi d'un taux d'équipements sportifs et de loisirs relativement important, qui s'explique par la présence de deux stations touristiques importantes.



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges

15 décembre 2017

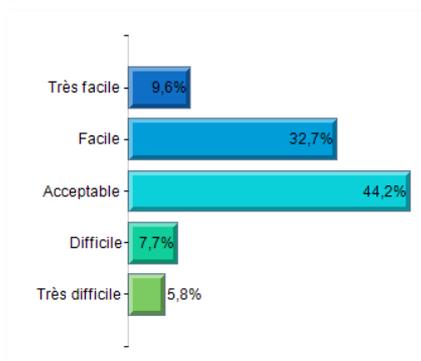
Démographie et densité

La nouvelle Communauté de Communes regroupe 10% de la population départementale et sa densité (74 hab/km²) de population est supérieure à la moyenne vosgienne. Mais l'évolution démographique reste négative et le territoire peine à conserver les jeunes adultes.

Globalement le territoire est confronté à un vieillissement de la population notamment dans les communes les plus peuplées ce qui nécessiterait une stratégie de développement de services pour accompagner cette évolution.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public⁵ seulement 13,5% des répondants estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services enquêtés, près de 30% ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	1,4%
2	Autocar/bus	5,2%
3	Train	7,4%
4	CAF	19,5%
5	Accueil petite enfance	21,9%
6	Démarches administratives	22,3%
7	Gynécologue	29,6%
8	Hôpital	30,0%
9	Lycée	30,4%
10	Services postaux	31,0%
11	Activités périscolaires	31,6%
12	Médecin généraliste	32,4%
13	Activités culturelles	35,2%
14	Dentiste	37,9%
15	CPAM	40,0%
16	Urgences	41,0%

⁵ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

On peut classer ces besoins insatisfaits en 8 catégories :

- la mobilité : train et car.
- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste, hôpital, urgences...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les démarches administratives.
- les activités culturelles
- le lycée
- les services postaux

Ce que disent les élus du territoire

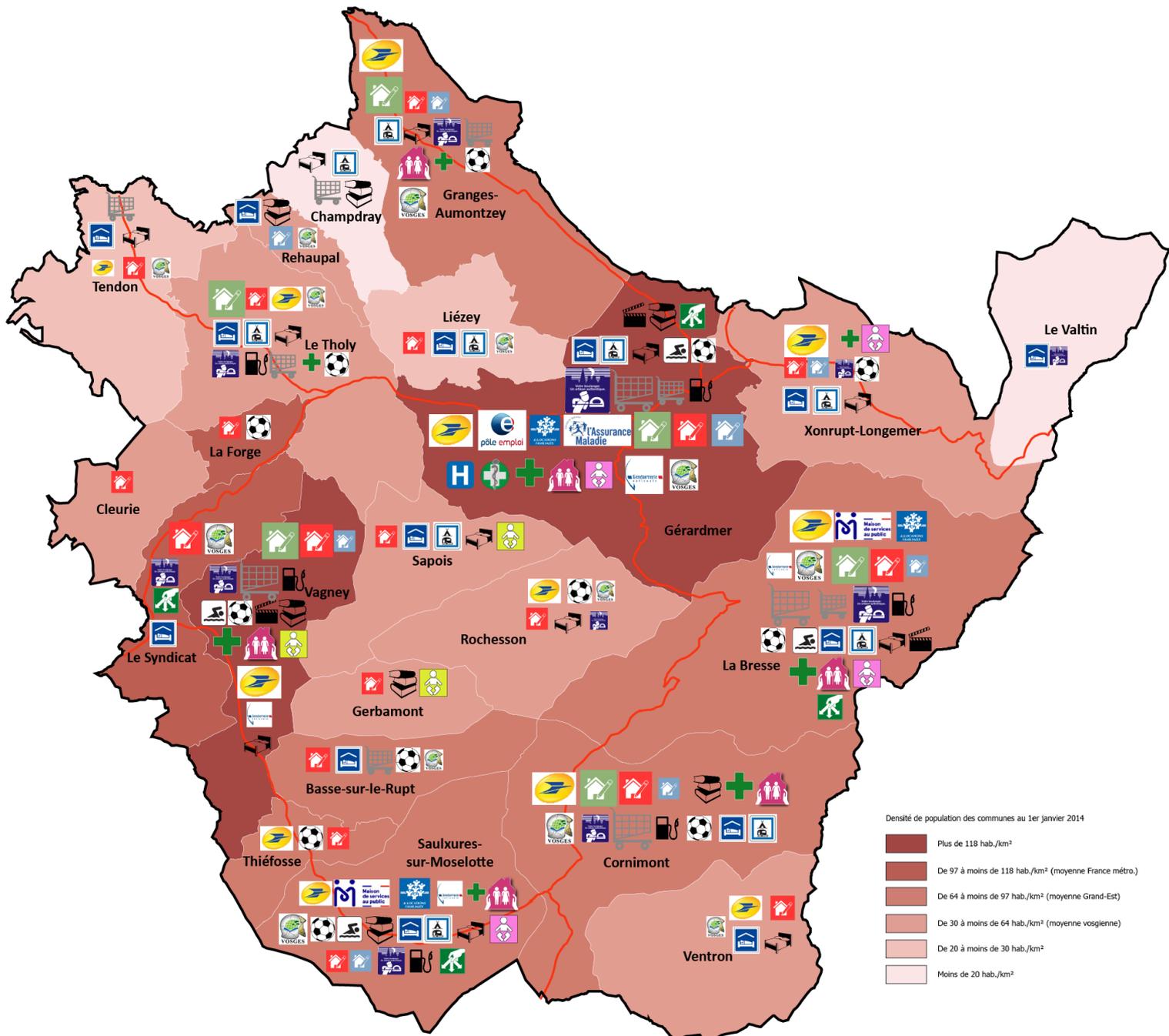
- Souhait de mettre en cohérence les différents équipements sportifs, culturels et sociaux au travers d'un schéma de services intercommunal.
- Importance de pouvoir fixer les familles avec une offre renforcée pour l'accueil de la petite enfance.
- Trouver des solutions adaptées pour maintenir un niveau d'accès aux soins de qualité : maintien du service d'urgences, projets de maisons de santé (Pôle de santé)...
- Volonté de mettre en réseau les offres culturelles existantes : programmation culturelle, cinéma, lecture publique, projet territorial d'éducation artistique et culturelle (PTEAC).
- Soutenir et mieux structurer le développement touristique : services à la population résidente, organisation des offices de tourisme et stratégie d'attractivité.
- Accompagner le vieillissement de la population : services pour le maintien à domicile, portage de repas, offre de mobilité ...
- Disposer d'un réseau haut débit performant : enjeu majeur pour les familles, le tourisme et les entreprises.
- Organiser les services de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale pour apporter des services mutualisés aux petites communes (schéma de mutualisation).

Diagnostic synthétique

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un nouvel Etablissement Public de Coopération Intercommunale correspondant au bassin de vie et constituant un outil pertinent pour mener une stratégie de développement territorial. • Un réseau de pôles de services assez dense avec une ville centre offrant des services de niveau supérieur. • Une bonne accessibilité aux agglomérations de Remiremont et d'Epinal. • 2 Maisons de Services au Public (MSAP) à La Bresse et Saulxures-sur-Moselotte. • Un positionnement au cœur du Massif Vosgien qui en fait un pôle touristique majeur. • Une activité économique encore dynamique notamment dans l'industrie et dans le domaine des services lié au tourisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une accélération de la baisse démographique avec un fort déficit migratoire et un vieillissement sensible de la population. • Pas de Maisons de Services au Public (MSAP) à Gérardmer et dans la zone de piémont. • Une offre de services pour le maintien à domicile des séniors insuffisante qui nécessiterait d'être renforcée. • Des zones blanches télécom et insuffisance d'accès au réseau Très Haut Débit. • Une présence médicale inférieure à la moyenne départementale, une seule Maison de Santé Pluridisciplinaire, un accès aux services d'urgence difficile pour certaines communes.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle communauté de communes capable de mutualiser les moyens et ressources et de conforter l'offre de services. • La réalisation en cours du projet de territoire pour définir une stratégie de développement et créer une cohésion entre les communes. • L'élaboration du schéma de mutualisation et du schéma de services pour repenser et optimiser les politiques publiques et l'offre de services à la population. • Un potentiel important pour le développement d'un tourisme 4 saisons créateurs de richesses et de services. 	<ul style="list-style-type: none"> • Difficulté pour construire une réelle solidarité entre les principales villes et les communes rurales. • Une désertification accrue de certaines parties du territoire, notamment dans les communes de montagne. • Concurrence entre les stations qui pourraient porter préjudice à la qualité de certains services faute de mise en synergie entre eux. • Une offre de soins qui pourrait se dégrader notamment pour les services d'urgence et le renouvellement des médecins généralistes (notamment à Gérardmer)

Quelques enjeux pour les services

- Réussir la construction de la nouvelle intercommunalité notamment en élaborant et mettant en œuvre le schéma de services à la population.
- Anticiper les besoins liés au vieillissement en renforçant l'offre de services pour le maintien à domicile des séniors.
- Conforter l'offre de soins au niveau hospitalier et des professionnels (mise en place d'un Pôle Santé et création d'une nouvelle Maison de Santé Pluridisciplinaire ?)
- Inventer des offres innovantes de mobilités adaptées aux territoires.
- Disposer d'un accès Très Haut Débit pour l'ensemble des communes et résorber les zones blanches, notamment dans les zones de montagne et les stations.
- Envisager l'ouverture d'une ou deux Maisons de Services au Public (Gérardmer, Vagney)
- Mettre en réseau les offres culturelles et l'accès aux équipements de loisirs notamment pour les jeunes.



Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)

- Bureau de Poste
- Agence postale
- Relais poste commerçant
- Maison des Services au Public
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Caisse d'Allocations Familiales
- Pôle Emploi
- MSA

Sécurité

- Police
- Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
- Brigade de proximité (Gendarmerie)
- Centre de Secours Principal (SDIS 88)
- Centre de Secours (SDIS 88)
- Centre de Première intervention (SDIS 88)

Éducation

- 1 école maternelle
- 2 écoles maternelle et plus
- 1 école élémentaire
- 2 à 5 écoles élémentaires
- 6 écoles élémentaires et plus
- Collège public

Santé (présence d'au moins 1 équipement)

- Hôpital
- 1 pharmacie
- 2 à 5 pharmacies
- 6 pharmacies et plus
- Maison de santé pluridisciplinaire
- Établissement d'hébergement pour Personnes Agées

Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)

- Hôtel
- Terrain de camping
- Chambre d'hôtes
- Piscine et baignade surveillée
- Terrain de grands jeux
- Cinéma
- Bibliothèque
- Musée de France

Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)

- Épicerie et/ou supérette
- Supermarché et/ou hypermarché
- 1 boulangerie
- 2 à 5 boulangeries
- 6 à 10 boulangeries
- 11 boulangeries et plus
- Station service
- Établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèches)
- Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
- Déchetterie

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

Communauté de Communes des Ballons des Hautes-Vosges

REPERES

8 communes
15 429 habitants
79 hab./km²

Population -20 ans : **21,6 %**

Vosges : 23,1%

France : 24,4%

Population + 60 ans : **31,1 %**

Vosges : 27,6%

France : 24,2 %

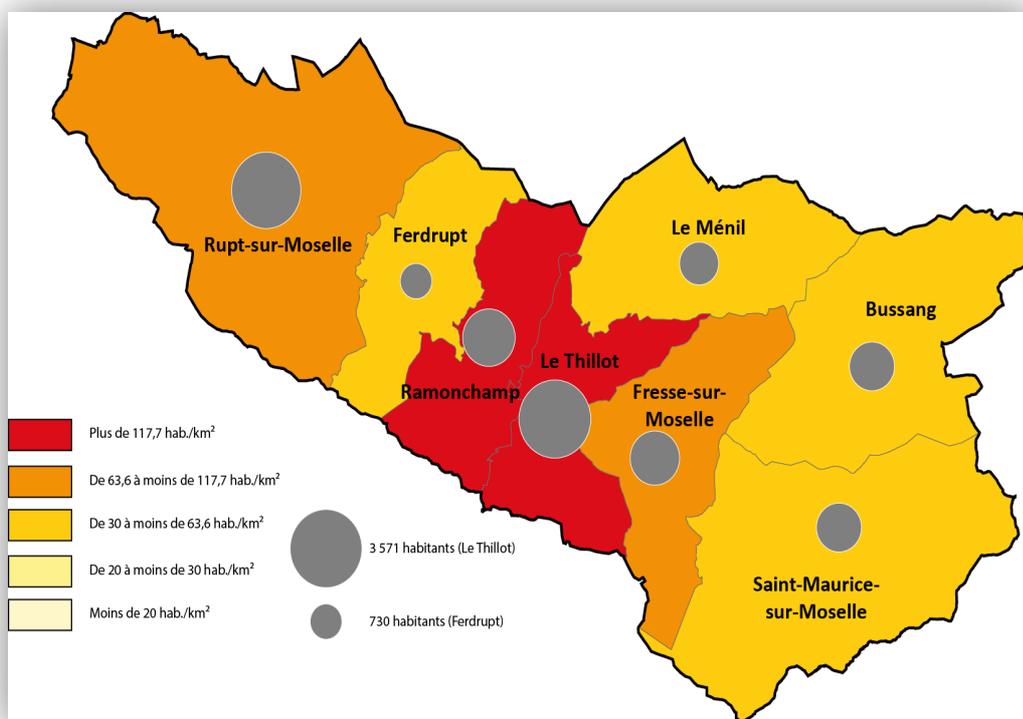
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

9,1 équipements pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

- 13 salles de sports
- 3 bassins de natation
- 1 cinéma
- 3 bibliothèques



Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

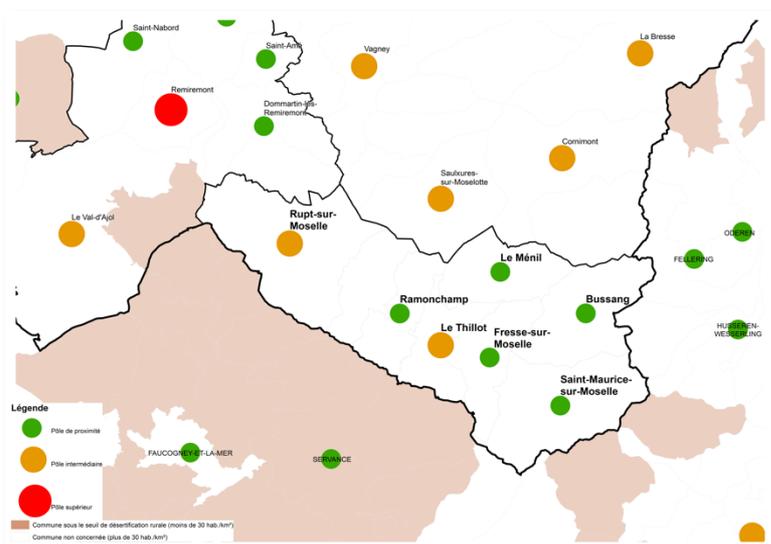
Dans le territoire intercommunal 7 communes (soit 88%) sont « Pôle de services » :

- 2 pôles de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : **Rupt-sur-Moselle et Le Thillot**
- 5 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : **Saint-Maurice-sur-Moselle, Bussang, Fresse-sur-Moselle, Le Ménil et Ramonchamp**

La Communauté de Communes correspond au bassin de vie qui reste encore assez peuplé. L'histoire industrielle de la vallée explique aussi une organisation avec des communes de moyenne taille disposant d'équipements de niveau important. La Communauté bénéficie donc d'une bonne couverture territoriale des services.

Toutes les communes disposent d'au moins un service public de base (poste, gendarmerie, Pôle

Emploi, Trésor Public). Toutefois, certaines parties du territoire peuvent avoir des temps d'accès à certains services publics supérieurs à 20 minutes.



Territoires Citoyens Conseils

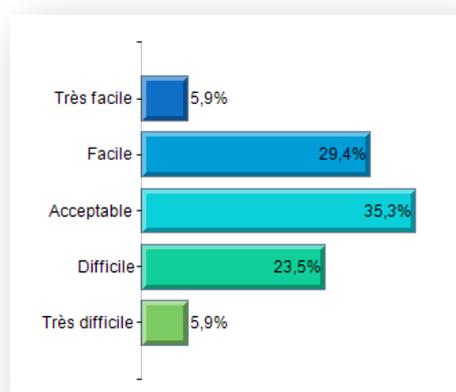
Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

Démographie et densité

La Communauté de Communes regroupe 4% de la population départementale et sa densité de population (79 hab/km²) est supérieure à la moyenne vosgienne. Aucune commune n'a atteint le seuil de désertification. Cela en fait un territoire dont les atouts peuvent permettre de consolider et justifier une offre de services contribuant à la qualité du cadre de vie.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public⁶ **29,4% des répondants** estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services enquêtés, 15 ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	0,0%
2	Autocar/bus	0,0%
3	Train	5,2%
4	CPAM	7,8%
5	Gynécologue	21,4%
6	Médecin généraliste	27,8%
7	Démarches administratives	30,0%
8	Hôpital	33,3%
9	Activités périscolaires	36,3%
10	Activités culturelles	37,0%
11	Urgence	37,5%
12	Dentiste	38,9%
13	Lycée	40,0%
14	Accueil petite enfance	45,4%
15	Services postaux	47,1%

⁶ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

On peut classer ces besoins insatisfaits en 8 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste, urgence, hôpital...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- la mobilité : train et car.
- les services de prestations sociales : CPAM.
- les activités culturelles
- le lycée
- les services postaux
- les démarches administratives.

Ce que disent les élus du territoire

• En janvier 2014, la Communauté de communes issue de la fusion de deux précédentes communautés a adopté son projet de territoire. Lors de la phase diagnostic, 63 enjeux de développement durable ont été identifiés autour des problématiques économiques, sociales, sociétales et environnementales. Décliné en 4 axes stratégiques, 14 objectifs et 18 actions (dont plusieurs concernent les services à la population) à mettre en œuvre dans les années à venir, le projet de territoire vise de manière globale l'amélioration de l'attractivité du territoire.

• La Communauté s'est aussi doté d'un plan paysage pour améliorer l'image du territoire et contribuer à l'amélioration du cadre de vie.

• Les services publics concourent fortement « l'écosystème social » et leur maintien est important. Les projets des territoires, notamment des schémas de services, doivent être pris en compte dans le SDAASP. Les services publics locaux universels ont une vraie utilité, les mairies doivent être reconnues dans leur mission d'orientation et de d'accompagnement des habitants dans leur recherche d'informations.

• Les élus communaux sont aussi des relais qui pourraient aider les citoyens en jouant un rôle d'interprète face à certaines complexité administrative (comprendre la demande des personnes et les orienter vers les bons interlocuteurs).

• La Maisons de Services au Public (MSAP) au Thillot assure une mission d'accueil et d'orientation vers certains services très utile.

• L'accès au numérique (Très Haut Débit) est essentiel pour bénéficier de certains services du quotidien en ligne.

• L'offre d'accueil pour la petite enfance est de bonne qualité. Il existe un Relais Assistantes Maternelles intercommunal intervenant sur toutes les communes

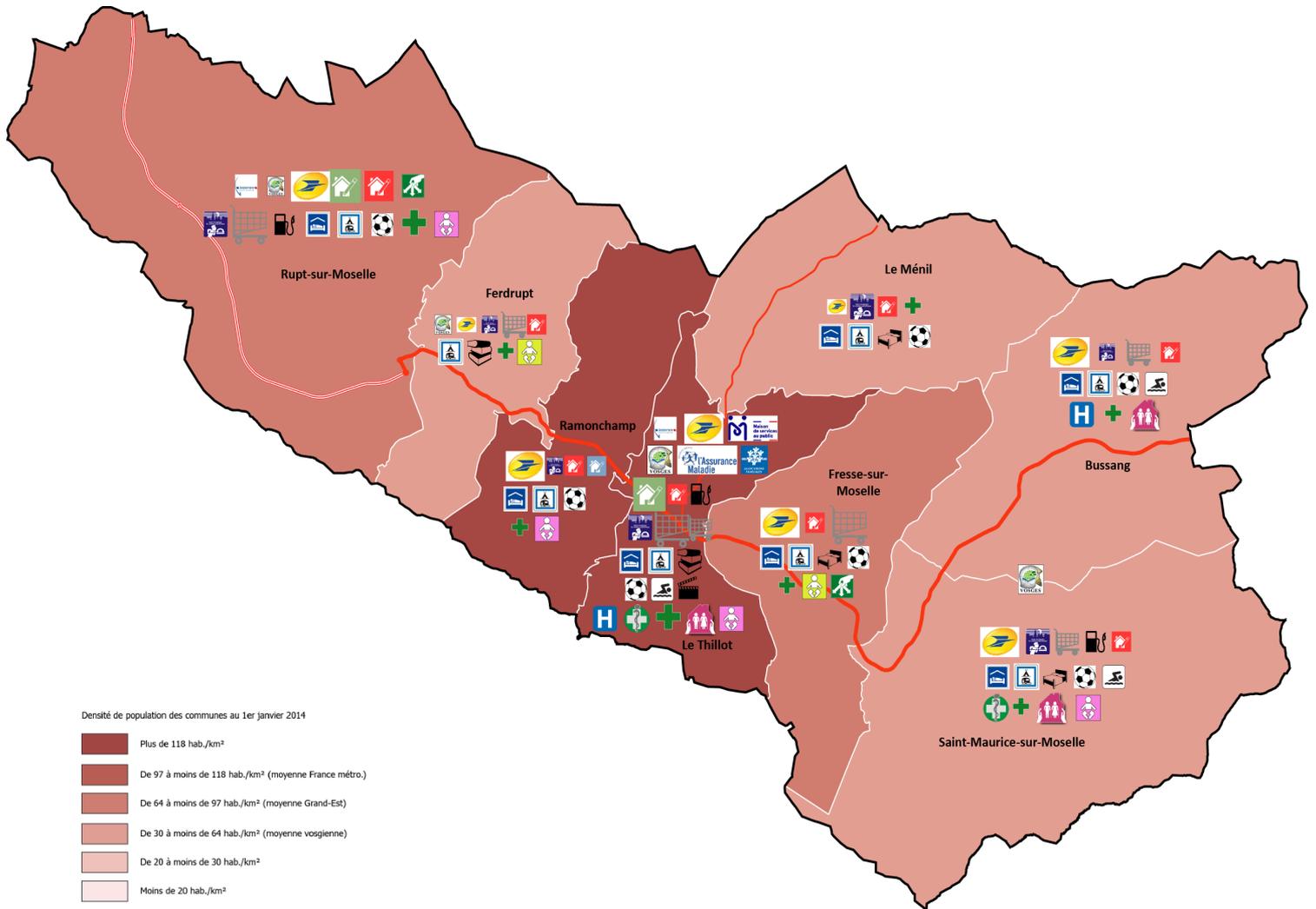
- avec 4 structures multi-accueil et deux Maisons d'Assistants Maternelles.
- Deux piscines intercommunales sont gérées par la Communauté.
- La création d'un Office de Tourisme communautaire va permettre d'assurer la promotion touristique de la vallée en mobilisant la taxe de séjour.
- La mutualisation des services est en cours pour améliorer le service rendu à la population.
- Le territoire dispose de 3 Etablissements d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) et d'un Service de Soins Infirmiers à Domicile (SSIAD). Et l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale a mis en place des ateliers pour les séniors (sécurité routière).

Diagnostic synthétique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une vallée dont l'activité économique reste forte. • Une proximité de Remiremont et du Haut-Rhin. • Un territoire densément peuplé disposant d'un bon réseau d'équipements et de services. • Une Maisons de Services au Public (MSAP) bien implantée qui fonctionne bien • Un bon niveau de services pour la petite enfance et l'accueil en établissements des personnes âgées. • Deux Maisons de Santé Pluridisciplinaires (Le Thillot, Saint-Maurice-sur-Moselle) et un hôpital avec une annexe à Bussang, 	<ul style="list-style-type: none"> • Une perte de dynamisme économique (près de 20% des emplois perdus en 5 ans) • Une démographie en baisse due au double effet du solde migratoire (250 départs par an) et du solde naturel. • Un des taux de vieillissement les plus importants des Vosges, l'âge moyen est supérieur de 2 ans à la moyenne départementale. • L'accès aux urgences sur Remiremont (supérieur à 20 minutes)
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Un projet de territoire qui fédère les communes pour travailler ensemble sur le développement. • Une volonté de mobiliser les élus comme premier contact des habitants pour l'orientation des démarches administratives. • La création de l'Office de Tourisme pour valoriser le potentiel touristique de la vallée et les services liés. 	<ul style="list-style-type: none"> • La densité médicale est au dessus de la moyenne mais plus de 60% des médecins ont plus de +55 ans d'où un problème à terme de renouvellement. • La dégradation de l'habitat au niveau qualitatif et énergétique. • Le maintien de certains services publics qui pourraient être remis en cause suite à la baisse démographique.

Quelques enjeux pour les services

- Mettre en œuvre le projet de territoire en renforçant le volet services.
- Actualiser le schéma de services et étudier les mutualisation possibles d'équipements sportifs et de loisirs (optimiser l'offre et garantir sa qualité).
- Anticiper le vieillissement de la population en structurant et professionnalisant les services pour le maintien à domicile des séniors.
- Développer le co-voiturage pour faciliter l'accès à certains services.
- Conforter et renforcer l'offre d'accueil de la Maison de Services au Public (imaginer une itinérance de son offre de services).
- Garantir un bon niveau d'accès au Très Haut Débit.



- Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)
- Bureau de Poste
 - Agence postale
 - Relais poste commerçant
 - Maison des Services au Public
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - Caisse d'Allocations Familiales
 - Pôle Emploi
 - MSA

- Sécurité
- Police
 - Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
 - Brigade de proximité (Gendarmerie)
 - Centre de Secours Principal (SDIS 88)
 - Centre de Secours (SDIS 88)
 - Centre de Première intervention (SDIS 88)

- Éducation
- 1 école maternelle
 - 2 écoles maternelle et plus
 - 1 école élémentaire
 - 2 à 5 écoles élémentaires
 - 6 écoles élémentaires et plus
 - Collège public

- Santé (présence d'au moins 1 équipement)
- Hôpital
 - 1 pharmacie
 - 2 à 5 pharmacies
 - 6 pharmacies et plus
 - Maison de santé pluridisciplinaire
 - Établissement d'Hébergement pour Personnes Agées

- Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)
- Hôtel
 - Terrain de camping
 - Chambre d'hôtes
 - Piscine et baignade surveillée
 - Terrain de grands jeux
 - Cinéma
 - Bibliothèque
 - Musée de France

- Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)
- Épicerie et/ou supérette
 - Supermarché et/ou hypermarché
 - 1 boulangerie
 - 2 à 5 boulangeries
 - 6 à 10 boulangeries
 - 11 boulangeries et plus
 - Station service
 - Établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèches)
 - Maison d'Assistants Maternels (MAM)
 - Déchetterie

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Communauté de Communes de la Porte des Vosges Méridionales

REPERES

10 communes
29 826 habitants
113 hab./km²

Population -20 ans : 21,8 %

Vosges : 23,1%

France : 24,4%

Population + 60 ans : 29,2 %

Vosges : 27,6%

France : 24,2 %

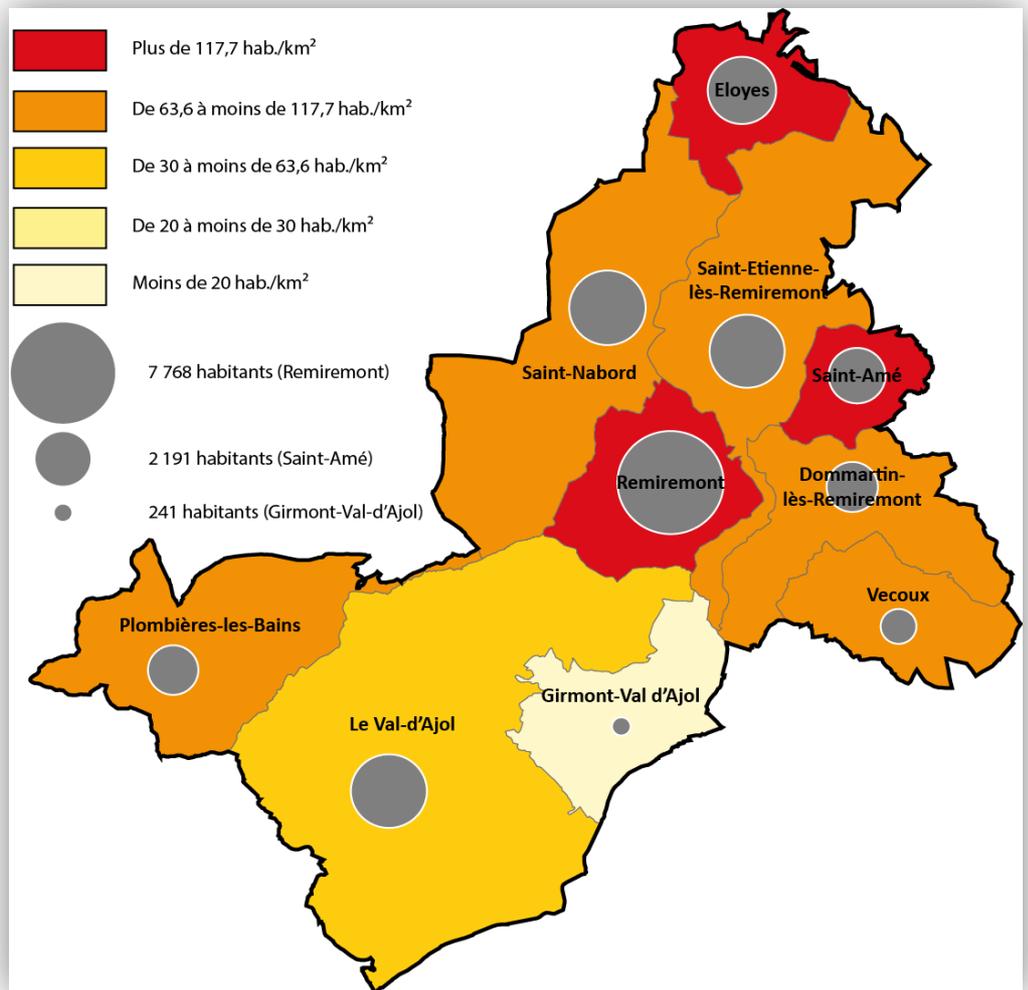
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

6,1 équipements pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

- 30 salles de sports
- 4 bassins de natation
- 2 écoles de musique
- 2 cinémas
- 7 bibliothèques
- 2 Centres culturels



Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

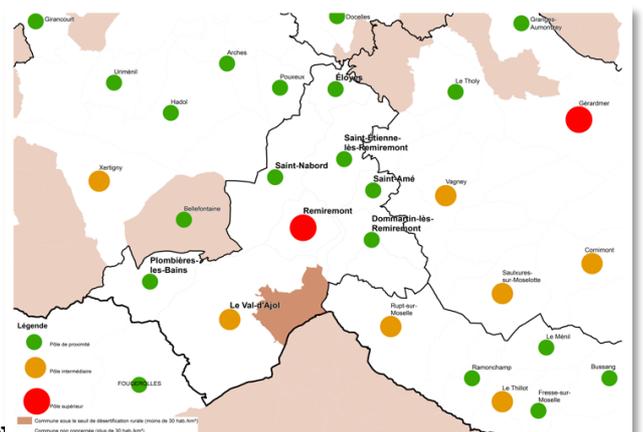
Dans le territoire intercommunal 8 communes (soit 80%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôle de services supérieurs offrant des services plus spécifiques (ex : lycée, hypermarché, maternité, agence de Pôle Emploi...) : **Remiremont**.
- 1 pôle de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public...) : **Le Val-d'Ajol**
- 6 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : **Dommartin-lès-Remiremont, Eloyes, Plombières-les-Bains, Saint-Amé, Saint-Nabord, Saint-Etienne-lès-Remiremont,**

L'armature des services est très bien structurée et répartie au sein du territoire. Remiremont, sixième ville du département mais troisième pôle économique, constitue une centralité attractive pour l'ensemble des

deux bassins de vie de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale.

Toutes les communes disposent d'au moins un service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public) et une seule a atteint le seuil de désertification (<30 hab./km²). De même toutes les communes ont des temps d'accès aux services inférieur à 20 minutes.



Territoires Citoyens

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

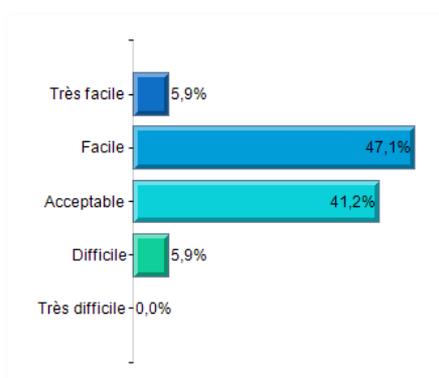
Démographie et densité

C'est l'une des Communautés de Communes les plus petites en superficie des Vosges et compte tenu de sa population importante, la densité de population y est la plus forte du département (égale à la moyenne nationale). Le territoire dispose d'une offre de services assez importante contribuant à la qualité du cadre vie.

La population diminue d'environ 100 personnes par an dû à son solde migratoire déficitaire. La proportion des moins de 20 ans est la plus faible du département et l'on constate que les jeunes adultes ont tendance à quitter ce territoire. A l'image des Vosges, c'est aussi un territoire qui vieillit, ce constat est encore plus accentué dans les communes du sud (ancienne CC Vosges Méridionales).

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public⁷ **5,9%** des **répondants** estiment difficile l'accès aux services. La densité et la qualité des services présents dans ce territoire expliquent certainement ce fort taux de satisfaction.



Sur les 51 services enquêtés, 14 ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	2,7%
2	Autocar/bus	5,1%
3	Train	20,6%
4	Activités périscolaires	20,6%
5	Accueil petite enfance	20,8%
6	Démarches administratives	25,6%
7	Gynécologue	37,8%
8	Services postaux	37,9%
9	CAF	38,2%
10	Activités culturelles	41,2%
11	Police/Gendarmerie	44,4%

⁷ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

12	Dentiste	45,1%
13	CPAM	46,2%
14	Kinésithérapeute	46,6%

On peut classer ces besoins insatisfaits en 8 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, dentiste, kinésithérapeute...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- la mobilité : train et car.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les activités culturelles.
- les démarches administratives.
- les services postaux.
- la police/gendarmerie.

Il convient aussi de souligner les réponses concernant les seniors. Elles sont moins significatives en nombre de répondants mais intéressantes en terme de besoins. Elles expriment une certaine insatisfaction concernant le portage de repas, les services d'aides à domicile et les structures d'aide aux aidants.

Ce que disent les élus du territoire

- Le territoire dispose de tous les services publics nécessaires à la population. Toutefois, il est évoqué les risques de fermeture ou disparition de certains services importants : maternité de Remiremont, desserte du TGV, collègue du Val d'Ajol.
- La partie sud vit aussi avec le bassin de vie de Luxeuil-les-Bains, la coopération avec la Haute-Saône est nécessaire.
- La création de la nouvelle Communauté de Communes doit permettre d'envisager le développement des services à la personne. L'opportunité de réaliser un Plan Local d'Urbanisme Intercommunal pourrait être l'occasion de réfléchir collectivement sur l'implantation la plus pertinente des équipements et services afin d'éviter les erreurs faites dans le passé.
- L'accès aux soins médicaux est un sujet de préoccupation des élus. Malgré une densité médicale au-dessus de la moyenne départementale, le territoire manque d'attractivité pour l'installation de nouveaux médecins. Il est noté aussi un manque de médecins dans certaines spécialités.
- Deux Maisons de Santé Pluridisciplinaire ont été ouvertes à Dommartin-les-Remiremont et au Val d'Ajol. Cette dernière a expérimenté un partenariat avec l'université pour accueillir des internes et des stagiaires autour du concept de Maison de Santé Universitaire.

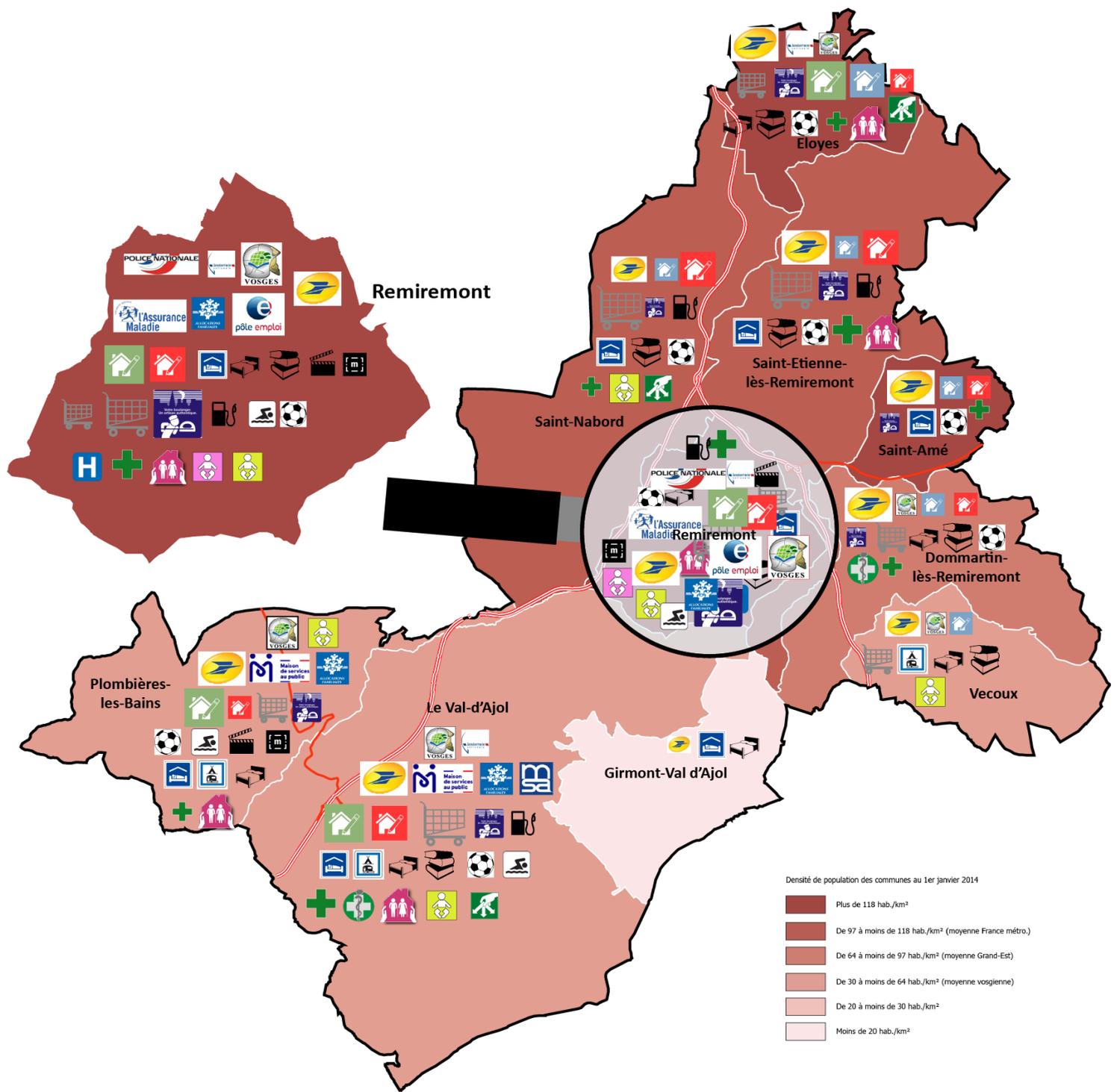
- L'offre en Etablissement d'Hébergement de Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) est suffisante et pourrait même être mieux optimisée (regroupement).
- 2 Maisons de Services au Public (MSAP) existent sur la partie Vosges méridionales (Plombières-les-Bains et Le Val d'Ajol) mais aucune sur le reste du territoire pourtant fortement peuplé. Il pourrait être pertinent d'associer d'autres services comme le tourisme.
- Pour répondre aux enjeux de mobilité, une réflexion doit être engagée sur l'organisation des transports publics à l'échelle communautaire. Un projet de centrale de réservation n'a pas pu aboutir.
- Certaines zones blanches téléphoniques sont encore à résorber.
- A noter la création d'un office de tourisme (Etablissement Public à caractère Industriel et Commercial) car le territoire dispose d'un potentiel intéressant (tourisme nature et thermalisme).
- Pour maintenir et renforcer l'attractivité des commerces de centre ville, plusieurs initiatives intéressantes : application mobile à Remiremont., dispositif régional d'appui au commerce au Val d'Ajol.(les actions sont maintenant terminées et il n'est plus possible de déposer de nouveaux dossiers à la Région).
- Concernant l'éducation, il y a eu quelques fermetures de classes suite à la baisse démographique. A terme se posera certainement la question du maintien de deux collèges dans le Vosges Méridionales (Plombières étant le plus récent mais très excentré).
- Un Relais d'Assistantes Maternelles à l'échelle de la nouvelle communauté assure la coordination avec une crèche de 50 places à Remiremont. Un projet de micro-crèche est à l'étude. A souligner le nombre important d'assistantes maternelles et l'existence d'une Maison d'assistantes maternelles (Val d'Ajol).
- L'école de musique intercommunale est un très bon outil pour l'accès à la culture. Un réseau de lecture publique avec une antenne dans chaque commune avec la médiathèque de Remiremont est en projet (projet porté par l'ancienne CC des Vosges Méridionales)..

Diagnostic synthétique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un bassin d'emplois important (autant d'emplois que d'actifs). Près de 6000 personnes habitants hors de la Communauté de Communes viennent y travailler. • Remiremont ville centre dispose de nombreux services et une activité commerciale dynamique. • La communauté de communes s'organise autour d'un réseau de petites villes avec une forte densité de population facilitant ainsi l'accès aux services. • Le territoire dispose d'une bonne desserte avec la RN57 et le TGV. • Une station thermale • Des projets de mutualisations avec les Maisons de Services au Public (MSAP) et les Maisons de Santé Pluridisciplinaire (MSP). 	<ul style="list-style-type: none"> • Un solde migratoire déficitaire dû à la difficulté de fixer les populations jeunes. • Un territoire qui perd ses jeunes. • Une certaine perte d'attractivité suite à la crise économique et aux pertes d'emplois. • Un vieillissement accentué dans la partie sud.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Le projet de maison de Santé Universitaire au Val d'Ajol pourrait être une initiative à développer. • Développer le tourisme vert et le thermalisme. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une aggravation de la fracture territoriale entre les parties nord et sud de la Communauté de Communes. • La perte d'attractivité peut engendrer la poursuite de la baisse démographique et la fermeture de certains services dans les domaines de la santé et de l'éducation.

Quelques enjeux pour les services

- | | |
|---|--|
| <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre le partenariat universitaire dans le domaine de la santé ➤ Généraliser le portage des repas sur l'ensemble du territoire. ➤ Rationaliser l'offre de mobilité (en lien avec la Région compétente dans ce domaine). ➤ Mettre en place des actions d'accompagnement des jeunes vers l'emploi pour leur permettre de rester dans le territoire ➤ Poursuivre et encourager les actions de dynamisation du commerce de centre ville. | <ul style="list-style-type: none"> ➤ Poursuivre et encourager les actions de structurations et de dynamisation du tourisme ➤ Disposer d'un accès Très Haut Débit pour l'ensemble des communes. ➤ Renforcer l'offre d'accueil des Maisons de Services au Public (MSAP) et proposer la création d'une nouvelle autour de Remiremont.. ➤ Proposer un projet culturel fédérateur autour de la musique ou de la lecture publique. |
|---|--|



- Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)
- Bureau de Poste
 - Agence postale
 - Relais poste commerçant
 - Maison des Services au Public
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - Caisse d'Allocations Familiales
 - Pôle Emploi
 - MSA

- Sécurité
- Police
 - Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
 - Brigade de proximité (Gendarmerie)
 - Centre de Secours Principal (SDIS 88)
 - Centre de Secours (SDIS 88)
 - Centre de Première intervention (SDIS 88)

- Éducation
- 1 école maternelle
 - 2 écoles maternelle et plus
 - 1 école élémentaire
 - 2 à 5 écoles élémentaires
 - 6 écoles élémentaires et plus
 - Collège public

- Santé (présence d'au moins 1 équipement)
- Hôpital
 - 1 pharmacie
 - 2 à 5 pharmacies
 - 6 pharmacies et plus
 - Maison de santé pluridisciplinaire
 - Établissement d'hébergement pour Personnes Agées

- Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)
- Hôtel
 - Terrain de camping
 - Chambre d'hôtes
 - Piscine et baignade surveillée
 - Terrain de grands jeux
 - Cinéma
 - Bibliothèque
 - Musée de France

- Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)
- Épicerie et/ou supérette
 - Supermarché et/ou hypermarché
 - 1 boulangerie
 - 2 à 5 boulangeries
 - 6 à 10 boulangeries
 - 11 boulangeries et plus
 - Station service
 - Établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèches)
 - Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
 - Déchetterie

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Communauté de Communes de Mirecourt-Dompaire

REPERES

78 communes
19 770 habitants
41 hab./km²

Population -20 ans : 24,2 %

Vosges : 23,1 %

France : 24,4 %

Population + 60 ans : 25,1 %

Vosges : 27,6 %

France : 24,2 %

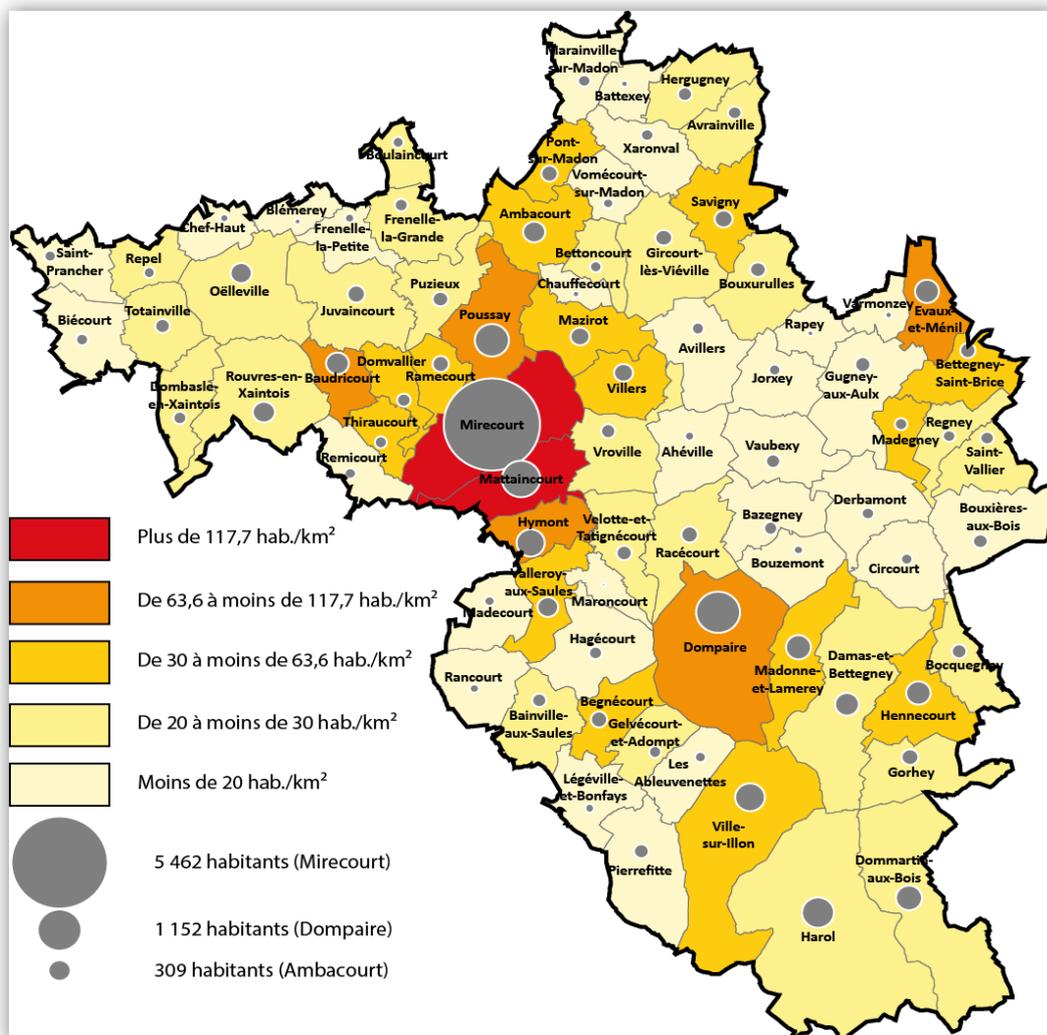
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

4,8 équipements pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

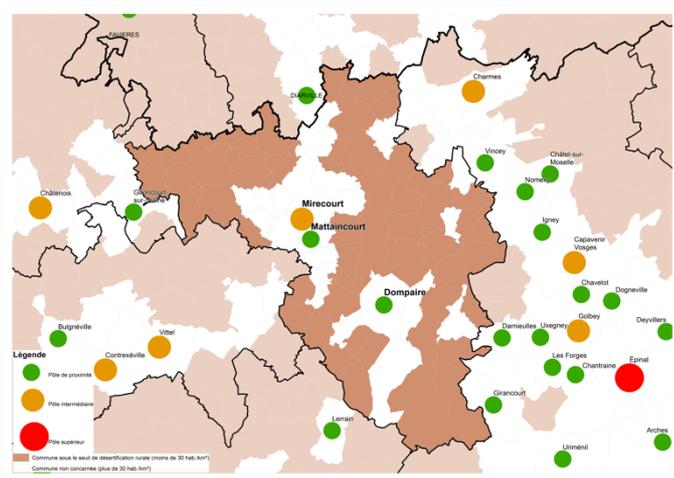
- 22 salles de sports
- 1 bassin de natation
- 1 cinéma
- 11 bibliothèques



Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal 3 communes (soit moins de 4%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôles de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : **Mirecourt**
- 2 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : **Dompaire, Mattaincourt**



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

L'essentiel des services est regroupé à Mirecourt et Dompaire qui constituent les deux principales villes de la nouvelle Communauté de Communes. Un tiers de la population communautaire vit dans ces deux communes. 71 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public). Les ¾ des communes de l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale ont moins de 200 habitants et 55 ont atteint le seuil de désertification (<30 hab/km²). Pour de nombreuses communes, les temps d'accès aux services sont supérieurs à 20 minutes.

Démographie et densité

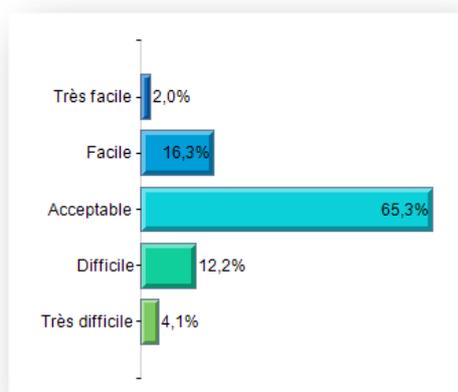
La nouvelle Communauté de Communes regroupe 5% de la population départementale. Sa densité de population (41 hab/km²) est faible et l'éparpillement communal ne facilite pas l'accès aux services et la répartition équilibrée des équipements.

C'est un territoire dont la population reste stable contrairement à la tendance à la baisse dans le département. Mais il existe deux dynamiques dans l'intercommunalité : les communes situées à l'est, qui constituent la deuxième couronne périurbaine d'Epinal sont en croissance, celles autour de Mirecourt perdent de la population.

La population jeune est assez importante et on note aussi un vieillissement de la population qui nécessite le développement de nouveaux services pour accompagner cette évolution.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public⁸ **16,3% des répondants** estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



⁸ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

Sur les 51 services enquêtés, 15 ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	4,8%
2	Train	8,4%
3	Accueil petite enfance	14,7%
4	Autocar/bus	15,8%
5	CAF	16,6%
6	Activités périscolaires	28,6%
7	Démarches administratives	29,6%
8	CPAM	28,8%
9	Services postaux	34,7%
10	Médecin généraliste	35,0%
11	Fournisseurs d'énergie et téléphonie	38,6%
12	Hôpital	41,2%
13	Urgences	42,5%
14	Activités culturelles	44,7%
15	Ecoles maternelle et primaire	48,2%

On peut classer ces besoins insatisfaits en 9 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, urgences, hôpital...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- la mobilité : train et car.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les activités culturelles.
- les services postaux.
- les démarches administratives.
- Les écoles maternelles et primaires.
- Les fournisseurs d'énergie et de téléphonie

Ce que disent les élus du territoire

• La création de la nouvelle Communauté de Communes va être bénéfique pour le territoire et permettre de faire monter en puissance les compétences communautaires. Les petites communes attendent une mutualisation des moyens pour venir en appui à la gestion communale.

• Mirecourt dispose d'un bon niveau de services publics et joue donc un rôle de centralité. En revanche sur Dompaire, on note la faible présence de la gendarmerie suite à la réorganisation des brigades et le risque de fermeture de la trésorerie.

Les schémas de services réalisés par les anciennes communautés de communes ont permis d'élaborer une stratégie pour les services à développer dans les territoires. L'histoire intercommunale est ancienne (début avec un Sivom) ce qui explique l'intégration de beaucoup de compétences notamment en matière d'équipements sportifs ou culturels. Mais il est encore difficile de créer une véritable solidarité entre les communes pour assurer le financement des équipements de centralité portés par la ville centre ou les bourgs centres.

- Les 2 Maisons de Services au Public (MSAP) implantées à Mirecourt et Dompain assurent un bon niveau de services pour la population.
- Les questions de santé (médecine de ville et hospitalière) sont une préoccupation des élus. Le nombre de médecins généralistes est inférieur à la moyenne départementale toutefois la moyenne d'âge est la plus basse. Les difficultés d'accès aux soins sont plutôt concentrées dans le secteur de Mirecourt. Et aucune Maison de Santé Pluridisciplinaire n'est présente sur le territoire.
- La communauté a engagé un diagnostic de toutes les écoles élémentaires en vue d'élaborer un schéma communautaire pour optimiser l'accueil scolaire dans les communes (il existe déjà plusieurs RPI).
- Un Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes (EHPAD) vient d'ouvrir avec 300 lits, un des plus importants de Lorraine, avec le souhait d'organiser un service de suivi de soins.
- Concernant la SNCF, il est souligné le problème de la ligne TER 14 dont le service est maintenant assuré par autocar car la voie ferrée est en mauvais état.
- Autour du Pôle culturel de Dompain, une politique culturelle s'est développée pour rompre l'isolement dans les territoires ruraux (Festival «La grange à coulisses»). Le cinéma de Mirecourt est maintenant d'intérêt communautaire.
- Concernant la petite enfance, il existe un Relais d'Assistantes Maternelles intercommunal avec un réseau assez important d'assistantes maternelles et plusieurs structures d'accueil (un projet de crèche à Dompain).

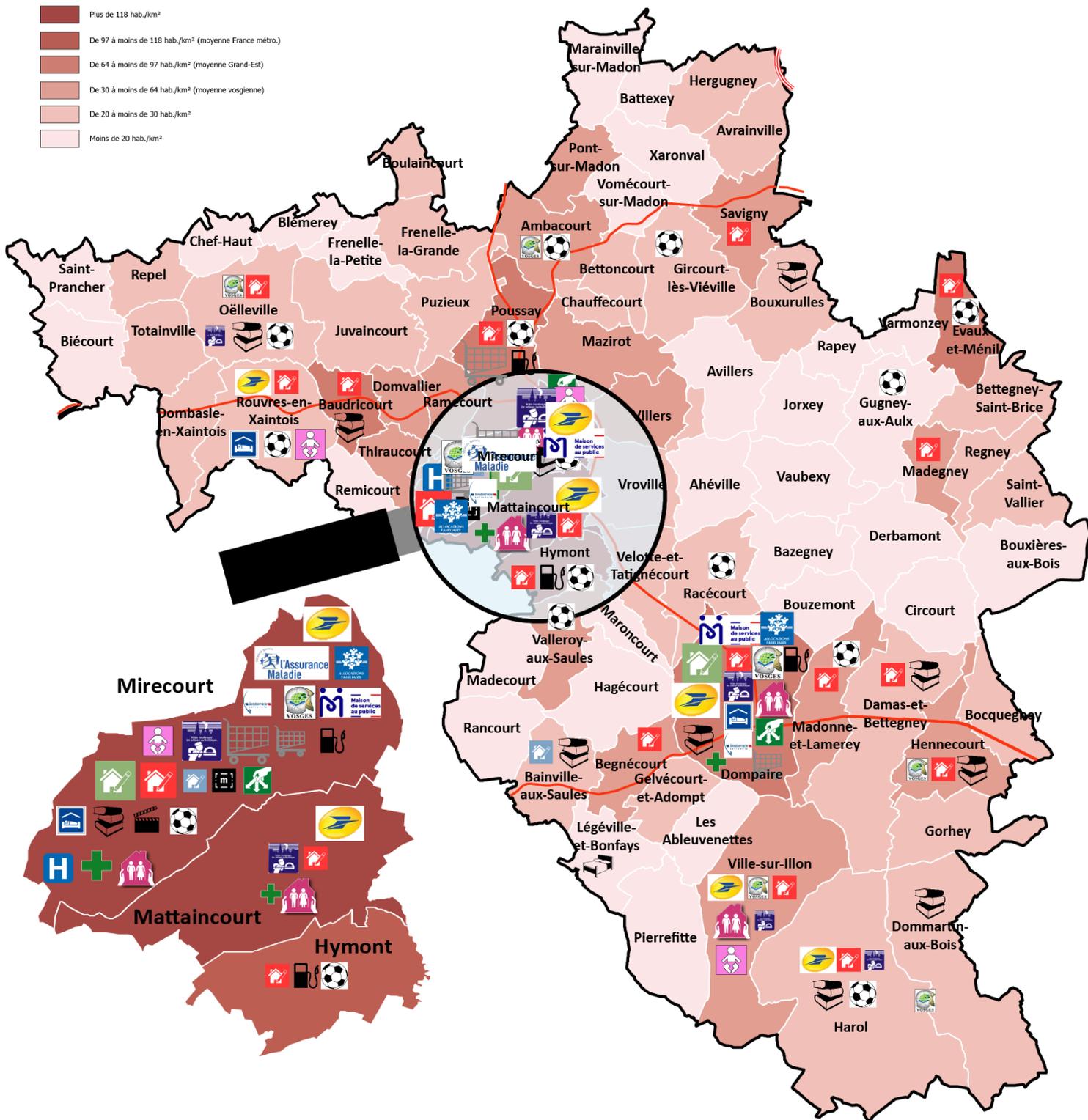
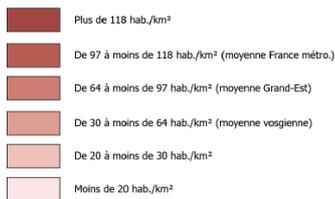
Diagnostic synthétique

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire qui résiste relativement bien à la déprise démographique vosgienne, dû essentiellement aux communes de l'est proches de l'agglomération spinalienne. • Un bassin de vie qui bénéficie des dynamiques économique d'Epinal-Golbey et de Vittel-Contrexéville. • Des politiques culturelles intéressantes avec un pôle culturel à Dompaire. • Un bon niveau de services à Mirecourt avec des équipements d'intérêt communautaires • Un pôle éducatif secondaire important avec un internat (1300 lycéens dont 500 pensionnaires) et un pôle agricole majeur : lycée, INRA. • Un hôpital psychiatrique (Ravenel) structurant à l'échelle départemental et au-delà. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une certaine paupérisation du centre ville de Mirecourt accompagnée d'une croissance des difficultés sociales et une montée de la délinquance. • La nécessité de réhabiliter certains équipements sportifs (gymnase, piscine). • Une faible densité de population et un nombre important de petites communes ne pouvant développer seules des services à la population.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Profiter de la dynamique de projet porté par le PETR et le contrat de ruralité pour bâtir une vision partagée. • Réflexion sur une nouvelle organisation des écoles en optimisant leur implantation et leur mise en réseau. • Profiter du nouvel Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées Dépendantes pour développer des services pour le suivi des soins des personnes hospitalisées. • Des initiatives culturelles intéressantes à développer. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une perte de dynamisme de l'offre commerciale de centralités. • Un risque de fracture territoriale entre les communes autour de Mirecourt et celles plus proches de l'aire urbaine d'Epinal. • Des équipements dont l'entretien sera plus difficile à réaliser dans un contexte budgétaire tendu..

Quelques enjeux pour les services

- Réussir la construction de la nouvelle communauté fondée sur une solidarité entre petites et grosses communes.
- Renforcer l'offre de services pour l'accueil de la petite enfance avec la crèche de Dompaire et peut-être une Maison d'Assistantes Maternelles.
- Conforter et renforcer l'offre d'accueil des Maisons de Services au Public (MSAP).
- Conforter le projet culturel communautaire autour du Pôle Culturel de Dompaire, de la mise en réseau des bibliothèques et du cinéma.
- Etudier la possibilité d'implanter une Maison de Santé Pluridisciplinaire sur Mirecourt.

Densité de population des communes au 1er janvier 2014



Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)

- Bureau de Poste
- Agence postale
- Relais poste commerçant
- Maison des Services au Public
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Caisse d'Allocations Familiales
- Pôle Emploi
- MSA

Sécurité

- Police
- Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
- Brigade de proximité (Gendarmerie)
- Centre de Secours Principal (SDIS 88)
- Centre de Secours (SDIS 88)
- Centre de Première intervention (SDIS 88)

Éducation

- 1 école maternelle
- 2 écoles maternelle et plus
- 1 école élémentaire
- 2 à 5 écoles élémentaires
- 6 écoles élémentaires et plus
- Collège public

Santé (présence d'au moins 1 équipement)

- Hôpital
- 1 pharmacie
- 2 à 5 pharmacies
- 6 pharmacies et plus
- Maison de santé pluridisciplinaire
- Établissement d'hébergement pour Personnes Agées

Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)

- Hôtel
- Terrain de camping
- Chambre d'hôtes
- Piscine et baignade surveillée
- Terrain de grands jeux
- Cinéma
- Bibliothèque
- Musée de France

Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)

- Épicerie et/ou supérette
- Supermarché et/ou hypermarché
- 1 boulangerie
- 2 à 5 boulangeries
- 6 à 10 boulangeries
- 11 boulangeries et plus
- Station service
- Établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèches)
- Maison d'Assistants Maternels (MAM)
- Déchetterie

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

Communauté de Communes Les Vosges Côté Sud-Ouest

REPERES

61 communes
12 538 habitants
18 hab./km²

Population -20 ans : 20,7 %

Vosges : 23,1%

France : 24,4%

Population + 60 ans : 32,5 %

Vosges : 27,6%

France : 24,2 %

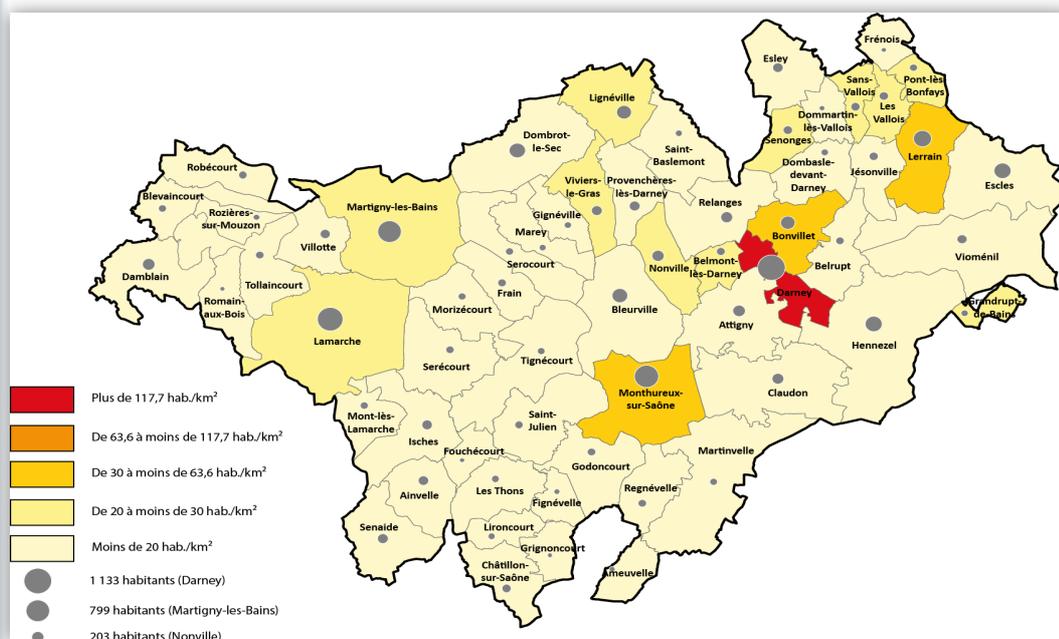
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

6,9 équipements pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

- 13 salles de sports
- 2 bassins de natation
- 18 bibliothèques
- 3 Centres culturels



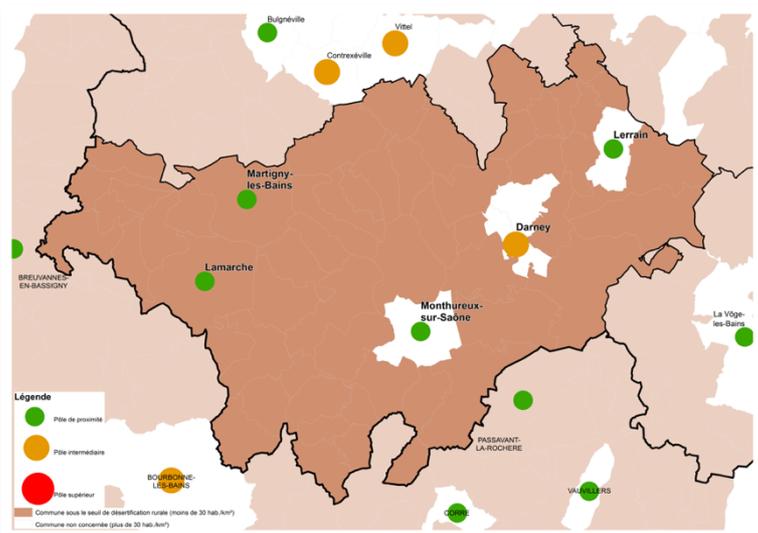
Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal 5 communes (soit 8%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôle de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : **Darney**
- 4 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...): **Lamarche, Lerrain, Martigny-les-Bains, Monthureux-sur-Saône**

La nouvelle Communauté de Communes se trouve à l'interface de 6 bassins de vie mais reste assez focalisée sur les bassins de Vittel et Contrexéville. 47 communes ne disposent d'aucun service public de

base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public). 57 communes ont atteint le seuil de désertification (<30 hab./km²) et de nombreuses communes ont des temps d'accès aux services supérieurs à 30 minutes.



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

Démographie et densité

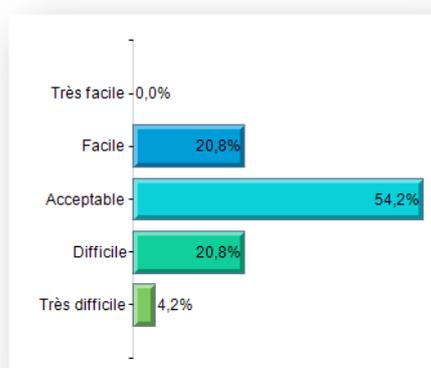
La nouvelle Communauté de Communes regroupe 3% de la population départementale et sa densité de population (18 hab/km²) est largement inférieure à la moyenne vosgienne.

C'est l'Etablissement Public de Coopération Intercommunale le moins peuplé du département, 45 communes ont moins de 200 habitants.

La population est caractérisée par un important vieillissement, près 1/3 des habitants ont plus de 60 ans et le niveau des revenus est très faible.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public⁹ **25% des répondants** estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services enquêtés, 19 ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Train	2,4%
2	Ophthalmologiste	2,9%
3	Lycée	3,4%
4	Autocar/bus	5,5%
5	Démarches administratives	15,8%
6	Police/Gendarmerie	16,7%
7	Médecin généraliste	18,1%
8	CAF	19,0%
9	Accueil petite enfance	20,0%
10	Hôpital	20,0%
11	Gynécologue	21,1%
12	Collège	23,3%
13	CPAM	25,0%
14	Activités culturelles	25,9%
15	Activités périscolaires	27,5%

⁹ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

16	Urgence	33,4%
17	Dentiste	34,6%
18	Services postaux	45,8%
19	Services énergie et téléphonie	47,8%

On peut classer ces besoins insatisfaits en 10 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste, urgences, hôpital...
- l'accueil des enfants : structures d'accueil petite enfance et activités périscolaires.
- la mobilité : train et car.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les activités culturelles.
- les services postaux.
- les démarches administratives.
- l'éducation : collège, lycée.
- la police/gendarmerie
- les services d'énergie et de téléphonie

Ce que disent les élus du territoire

- Les trois Communautés de Communes qui ont fusionnées ont toutes une caractéristique très rurale et sont confrontées aux mêmes problématiques, notamment la perte de population et la désertification. Le territoire est vaste avec une faible population. Chacune est constituée de petits villages autour d'un bourg centre (Darney, Monthureux, Lamarche).
- Les élus ont travaillé pendant deux ans pour préparer cette fusion et élaborer un projet pour rendre attractif leurs territoires et maintenir un bon niveau de services à la population.
- 3 Maisons de Services au Public (MSAP) assurent une bonne couverture du territoire et répondent aux attentes des habitants.
- La Communauté de Communes porte le projet « Plaine Santé, entre Saône et Mouzon » (financé par le Pôle d'excellence rurale). Elaboré avec les professionnels de santé des trois territoires intercommunaux, ce projet prévoit la coordination de trois maisons de santé (dont deux existent déjà à Monthureux et Darney) en valorisant des spécialités complémentaires pour chacune.
- Au niveau hospitalier, l'hôpital de Lamarche est menacé. Les urgences sont à Vittel et pour certaines spécialités (pédiatrie) les patients sont orientés vers cet hôpital.
- La nouvelle Communauté de Communes assurera la compétence complète de l'organisation et la gestion des 13 regroupements d'écoles, y compris les transports scolaires, les activités périscolaires, les cantines. C'est la

seule CC vosgienne à assurer un tel transfert de compétence.

- Les trois communautés ont aussi mis en place des structures pour la petite enfance avec haltes garderie et Relais d'Assistants Maternelles qui constituent une offre importante et de qualité.
- La Communauté de Communes doit prendre la compétence Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat qui sera un outil intéressant pour construire l'aménagement futur du territoire et organiser l'espace et les services.

- Un projet de Parc Naturel Régional avec les départements voisins (Haute-Saône et Haute-Marne) porté par l'association « Aux sources du parc » est à l'étude et pourrait permettre de développer les potentialités environnementales et patrimoniales de cet espace interdépartemental.

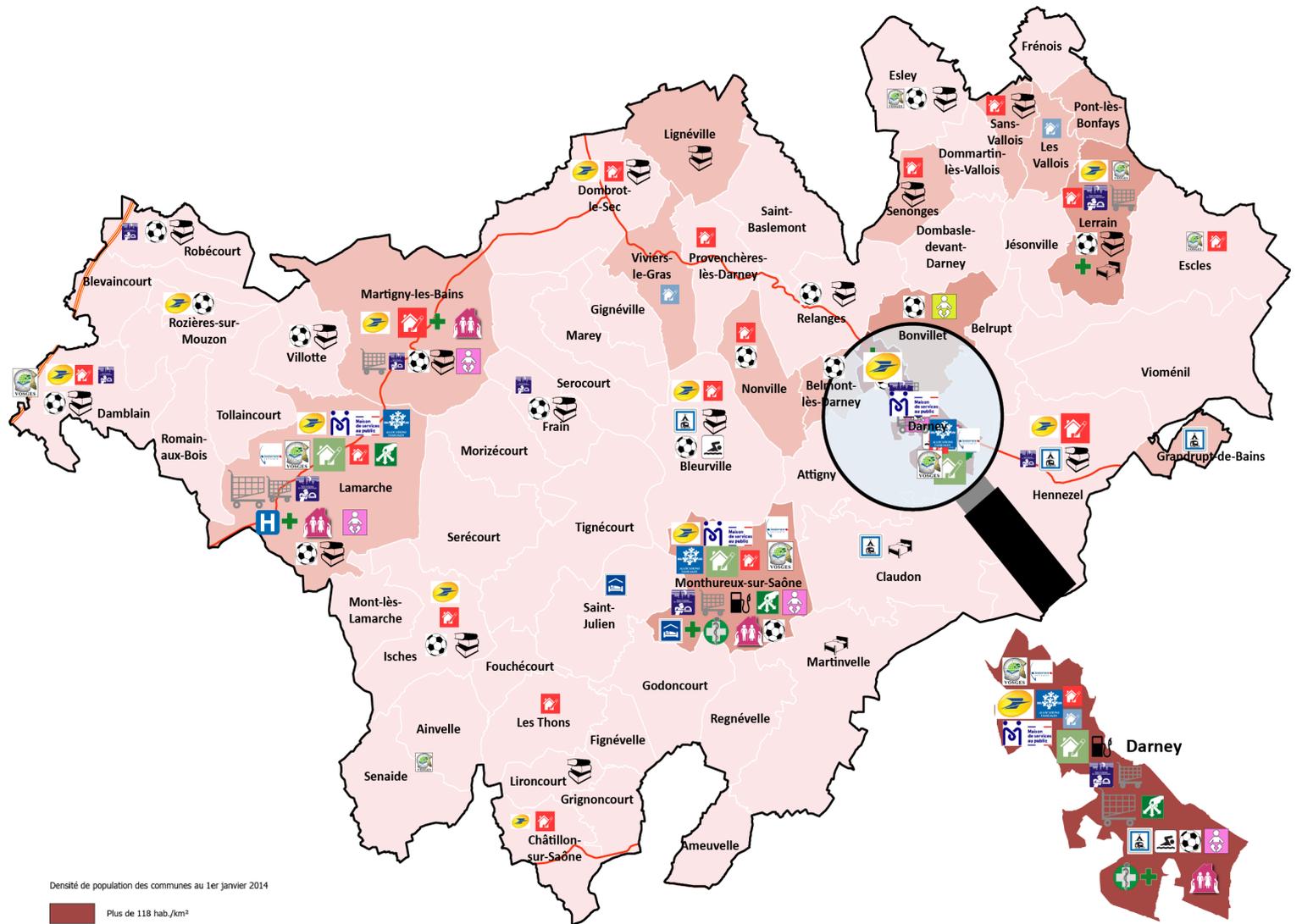
- En regroupant les trois Syndicats d'Initiatives et en créant un Office du Tourisme communautaire, la Communauté de Communes souhaite créer une dynamique économique autour du tourisme. Mais il faudra pour cela développer les services nécessaires dans l'hôtellerie et la restauration.

Diagnostic synthétique

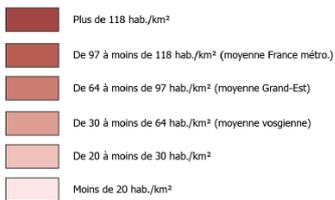
ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle Communauté de Communes voulue et fondée sur un projet de territoire partagé et souhaitant mettre en place un Plan Local d'Urbanisme intercommunal - Habitat (PLUiH). • Une compétence scolaire complète et bien intégrée. • Un travail sur l'organisation de la santé dans le territoire avec les 3 Maisons de Santé Pluridisciplinaire. • Une bonne offre d'accueil pour la petite enfance, le meilleur taux de couverture des Vosges. • Trois Maisons de Services au Public assurant un bon niveau de services à la population. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une très faible densité de population, frein pour le développement ou le maintien de services, notamment commerciaux. • La perte d'emplois suite à la fermeture d'entreprises entraînant une dégradation de la situation économique. • Une précarité sociale importante. • Le vieillissement de la population et des jeunes qui partent du territoire.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle Communauté de Communes pour mutualiser les moyens et conforter l'offre de services à la population autour de la scolarisation des enfants, l'accueil de la petite enfance, les Maisons de Santé Pluridisciplinaire ou le tourisme. • Un projet de territoire pour faire cohésion autour d'une solidarité intercommunale. • Le développement de la zone « Cap Vosges » à Damblain qui peut être une chance pour la reconquête économique. 	<ul style="list-style-type: none"> • La fermeture possible de l'hôpital de Lamarche et une offre de soins qui se dégrade avec le départ à la retraite de médecins non remplacés. • Une désertification qui s'amplifie. • La fermeture de certains services publics. • Une perte de vitalité des bourgs centres.

Quelques enjeux pour les services

- Réussir la construction de la nouvelle intercommunalité notamment autour des services à la population.
- La question de l'accès aux soins est majeure dans ce territoire où le vieillissement est important.
- Conforter et développer à l'échelle communautaire l'organisation scolaire et l'accueil de la petite enfance..
- Renforcer l'offre de services pour le maintien à domicile des séniors.
- Conforter et renforcer l'offre d'accueil des Maisons de Service au Public pour assurer par cette mutualisation un bon niveau de services à la population.



Densité de population des communes au 1er janvier 2014



Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)

- Bureau de Poste
- Agence postale
- Relais poste commerçant
- Maison des Services au Public
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Caisse d'Allocations Familiales
- Pôle Emploi
- MSA

Sécurité

- Police
- Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
- Brigade de proximité (Gendarmerie)
- Centre de Secours Principal (SDIS 88)
- Centre de Secours (SDIS 88)
- Centre de Première Intervention (SDIS 88)

Education

- 1 école maternelle
- 2 écoles maternelle et plus
- 1 école élémentaire
- 2 à 5 écoles élémentaires
- 6 écoles élémentaires et plus
- Collège public

Santé (présence d'au moins 1 équipement)

- Hôpital
- 1 pharmacie
- 2 à 5 pharmacies
- 6 pharmacies et plus
- Maison de santé pluridisciplinaire
- Etablissement d'Hébergement pour Personnes Agées

Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)

- Hôtel
- Terrain de camping
- Chambre d'hôtes
- Piscine et baignade surveillée
- Terrain de grands jeux
- Cinéma
- Bibliothèque
- Musée de France

Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)

- Epicerie et/ou supérette
- Supermarché et/ou hypermarché
- 1 boulangerie
- 2 à 5 boulangeries
- 6 à 10 boulangeries
- 11 boulangeries et plus
- Station service
- Etablissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèches)
- Maison d'Assistants Maternels (MAM)
- Déchetterie

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Communauté de Communes Terre d'Eau

REPÈRES

45 communes
18 236 habitants
44 hab./km²

Population -20 ans : **22,4 %**

Vosges : 23,1%

France : 24,4%

Population + 60 ans : **28,3 %**

Vosges : 27,6%

France : 24,2%

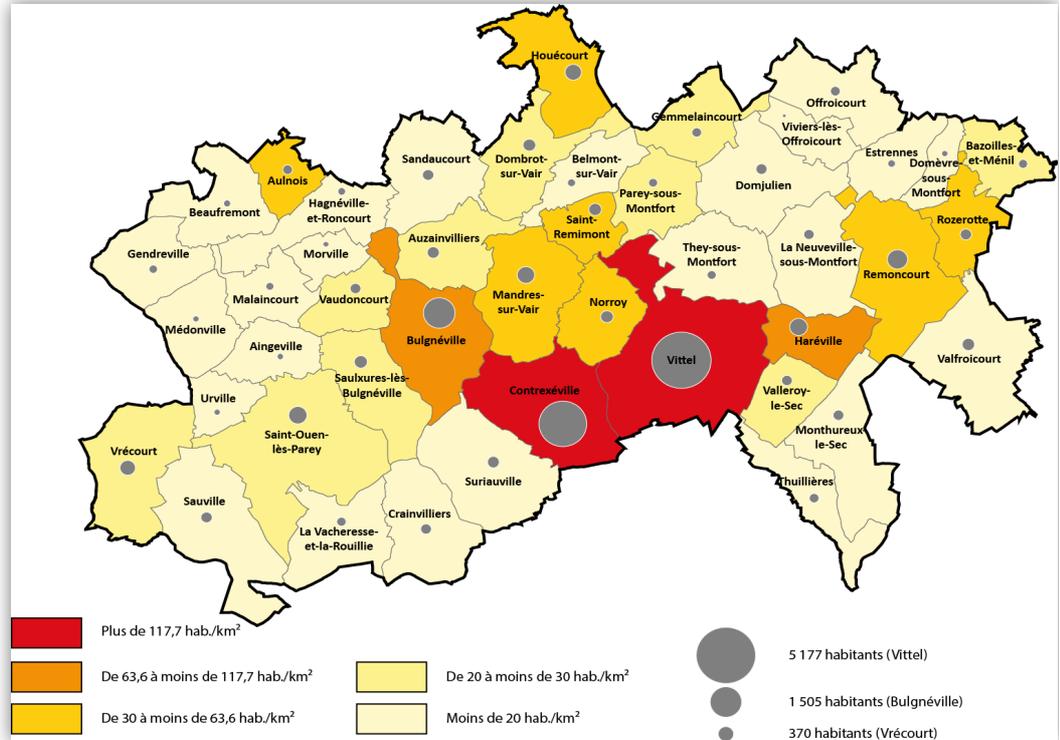
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

10,4 équipements pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

- 25 salles de sports
- 5 bassins de natation
- 2 golfs
- 2 écoles de musique
- 2 cinémas
- 9 bibliothèques



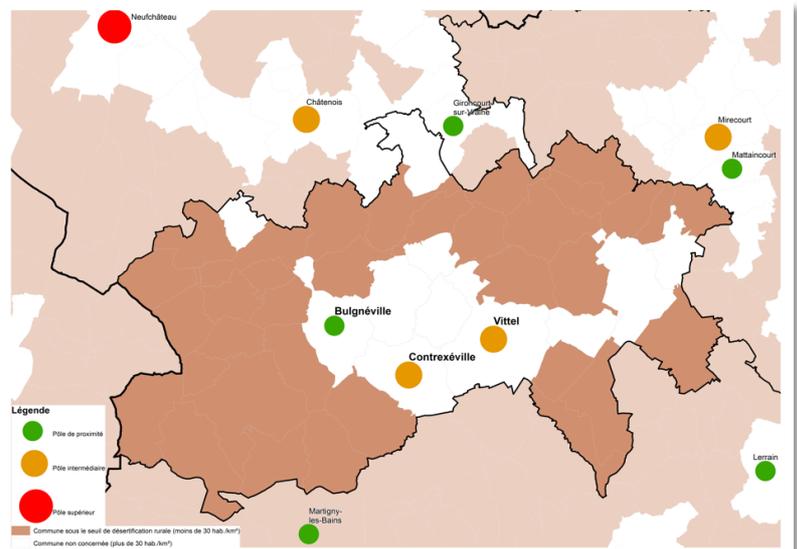
Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

Dans le territoire intercommunal seules 3 communes (soit moins de 7%) sont « Pôle de services » :

- 2 pôles de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : **Vittel et Contrexéville.**
- 1 pôle de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : **Bulgnéville.**

Les services sont fortement concentrés dans ces trois principales communes voisines où vivent 55% de la population de la nouvelle Communauté de Communes. Vittel, onzième ville du département constitue une centralité attractive pour l'ensemble des deux principaux bassins de vie de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale.

Il est à noter que 38 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public).



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017

Le territoire intercommunal est donc composé d'une centralité forte entourée de petites communes disposant de très peu de services. Pour ces dernières, le temps d'accès à certains services publics est souvent supérieur à 20 minutes.

Démographie et densité

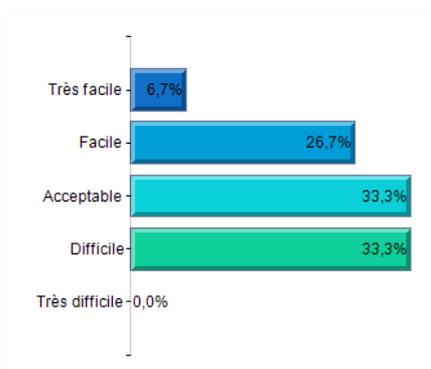
La nouvelle Communauté de Communes regroupe 5% de la population départementale et sa densité de population (44 hab/km²) est inférieure à la moyenne vosgienne.

41 communes ont moins de 500 habitants et 24 ont une densité inférieure à 20 hab/km². Cette configuration démographique et géographique engendre de nombreux déplacements des habitants pour accéder aux services nécessaires à leur vie quotidienne qui se trouvent dans les villes centres.

La population jeune reste assez importante mais comme l'ensemble du département, il convient de noter un vieillissement de la population.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public¹⁰ 1/3 des répondants estiment difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services enquêtés, plus d'un quart ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Train	2,1%
2	Autocar/bus	5,5%
3	Ophtalmologiste	6,3%
4	Lycée	15,0%
5	CAF	21,8%

¹⁰ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

6	Démarches administratives	26,7%
7	CPAM	30,3%
8	Médecin généraliste	30,8%
9	Activités culturelles	31,2%
10	Accueil petite enfance	37,4%
11	Services postaux	38,5%
12	Gynécologue	42,8%
13	Hôpital	43,5%
14	Police/gendarmerie	43,5%

On peut classer ces besoins insatisfaits en 9 catégories :

- la mobilité : train et car.
- l'offre de soins : médecins ophtalmologistes et gynécologues, généralistes, hôpital...
- le lycée
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les démarches administratives.
- les activités culturelles
- les structures d'accueil petite enfance.
- les services postaux
- les services de police/gendarmerie

Ce que disent les élus du territoire

- La création de la nouvelle Communauté de Communes n'est pas issue d'une volonté partagée par tous les élus et sa mise en place n'a donc pas été précédée d'une réflexion collective. Il convient donc maintenant de construire un nouveau projet intercommunal respectueux des spécificités de l'ensemble des communes : 3 communes centre contiguës regroupant plus de la moitié de la population et une quarantaine de petites communes peu denses.
- La nouvelle Communauté de Communes est au cœur d'une ruralité profonde où le lien social est essentiel et le maintien de services de proximité indispensable.
- L'intercommunalité de Bulgnéville, une des premières Communauté de Communes de France était bien identifiée par les habitants pour l'accès à certains services. Le schéma de services défini il y a une dizaine d'années s'est concrétisé par la mise en place de services de proximité : création de la maison de santé, transport à la demande, portage de repas, ateliers pour les seniors, ateliers de transformation de fruits.
- La fusion doit permettre de proposer une meilleure offre pour les services petite enfance, notamment avec un RAM itinérant (déjà présent sur deux lieux à Vittel et Contrexéville).
- Les ateliers pour seniors devraient être développés notamment pour l'apprentissage informatique et la médiation numérique.

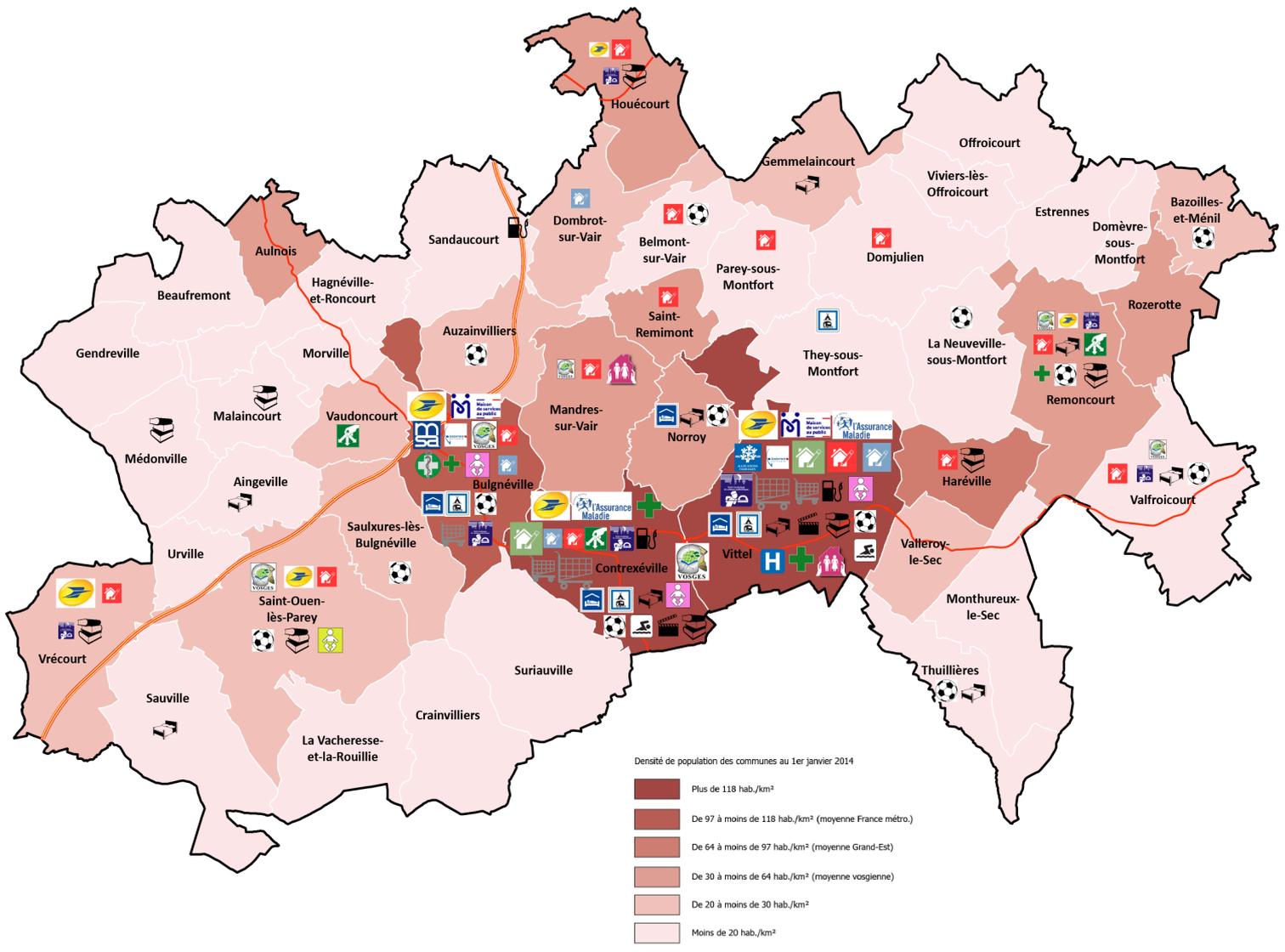
- Le maintien à domicile des personnes âgées est très important dans les villages et nécessitent des travaux d'amélioration énergétique et de mise aux normes des logements, ainsi que le développement du portage de repas à domicile.
- Le transport à la demande et autres formes de mobilité constituent un enjeu important dans ce territoire. La suppression de la TER n°14 aggrave cette situation de manque de transports.
- Globalement l'offre de soins est bonne, il existe une maison de santé à Bulgnéville et ne nécessite pas de renforcement à moyen terme.
- Une Maison de Services au Public vient d'ouvrir à Bulgnéville en partenariat avec La Poste.
- Un projet de commerce multiple est envisagé à Remoncourt, ce type de commerce correspondrait aux besoins de proximité dans certains villages.
- Une réflexion est en cours pour mettre en réseau les bibliothèques.

Diagnostic synthétique

ATOUTS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une activité économique dynamique avec la présence des groupes Nestlé et l'Hermitage qui en font un des territoires le plus développé du département. • Le revenu par foyer fiscal est le plus élevé des Vosges. • Un accès direct à l'autoroute qui facilite des liens rapides avec la métropole nancéenne. • Une notoriété nationale avec le pôle thermal de Vittel-Contrexéville et les marques d'eaux minérales. • Un territoire encore assez jeune. • Une organisation et un accès aux soins médicaux de bonne qualité : hôpital à Vittel, une densité de médecins généralistes supérieure à la moyenne vosgienne, une maison de santé à Bulgnéville 	<ul style="list-style-type: none"> • Une organisation des services fortement concentrée dans trois communes. • L'accès aux services implique beaucoup de mobilité. • Une seule Maison de Services au Public (MSAP) qui doit être confortée par d'autres initiatives pour améliorer l'accès aux services habituellement disponibles dans une MSAP. • Une offre de structures d'accueil de la petite enfance insuffisante (inférieure à la moyenne départementale) • Une organisation scolaire nécessitant de nombreux déplacements pour les écoliers.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle intercommunalité correspondant au bassin de vie, plus forte pouvant développer les services aux habitants. • Une nouvelle Maison de Services au Public à développer pour créer un vrai pôle de services. • S'inscrire dans la démarche départementale de promotion du tourisme thermal. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une activité économique fortement dépendante de deux groupes industriels. • Une désertification accrue de certaines parties du territoire. • Un isolement de certaines catégories de personnes faute de transports en commun reliant à d'autres territoires

Quelques enjeux pour les services

- Réussir la construction de la nouvelle intercommunalité notamment autour des services à la population.
- Renforcer l'offre de services pour l'accueil de la petite enfance avec un Relais d'Assistantes Maternelles itinérant et la création d'autres Maison d'Assistantes Maternelles.
- Bien insérer la nouvelle Maison de Services au Public dans le réseau départemental pour assurer une offre de qualité.
- Conforter et renforcer l'offre de services pour les séniors (portage de repas, ateliers)
- Expérimenter des opérations d'amélioration de l'habitat pour accompagner le vieillissement des occupants.
- Proposer des offres de transports à la demande.
- Inciter la création de « multiples » dans les petites communes proposant des services de base.
- Mettre en réseau les bibliothèques.



- Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)
- Bureau de Poste
 - Agence postale
 - Relais poste commerçant
 - Maison des Services au Public
 - Caisse Primaire d'Assurance Maladie
 - Caisse d'Allocations Familiales
 - Pôle Emploi
 - MSA

- Sécurité
- Police
 - Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
 - Brigade de proximité (Gendarmerie)
 - Centre de Secours Principal (SDIS 88)
 - Centre de Secours (SDIS 88)
 - Centre de Première intervention (SDIS 88)

- Education
- 1 école maternelle
 - 2 écoles maternelle et plus
 - 1 école élémentaire
 - 2 à 5 écoles élémentaires
 - 6 écoles élémentaires et plus
 - Collège public

- Santé (présence d'au moins 1 équipement)
- Hôpital
 - 1 pharmacie
 - 2 à 5 pharmacies
 - 6 pharmacies et plus
 - Maison de santé pluridisciplinaire
 - Etablissement d'hébergement pour Personnes Agées

- Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)
- Hôtel
 - Terrain de camping
 - Chambre d'hôtes
 - Piscine et baignade surveillée
 - Terrain de grands jeux
 - Cinéma
 - Bibliothèque
 - Musée de France

- Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)
- Epicerie et/ou supérette
 - Supermarché et/ou hypermarché
 - 1 boulangerie
 - 2 à 5 boulangeries
 - 6 à 10 boulangeries
 - 11 boulangeries et plus
 - Station service
 - Etablissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèches)
 - Maison d'Assistants Maternels (MAM)
 - Déchetterie

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Communauté de Communes de l'Ouest Vosgien

REPERES

70 communes
23 781 habitants
33 hab./km²

Population -20 ans : **22,6 %**

Vosges : 23,1%

France : 24,4%

Population + 60 ans : **28,8 %**

Vosges : 27,6%

France : 24,2 %

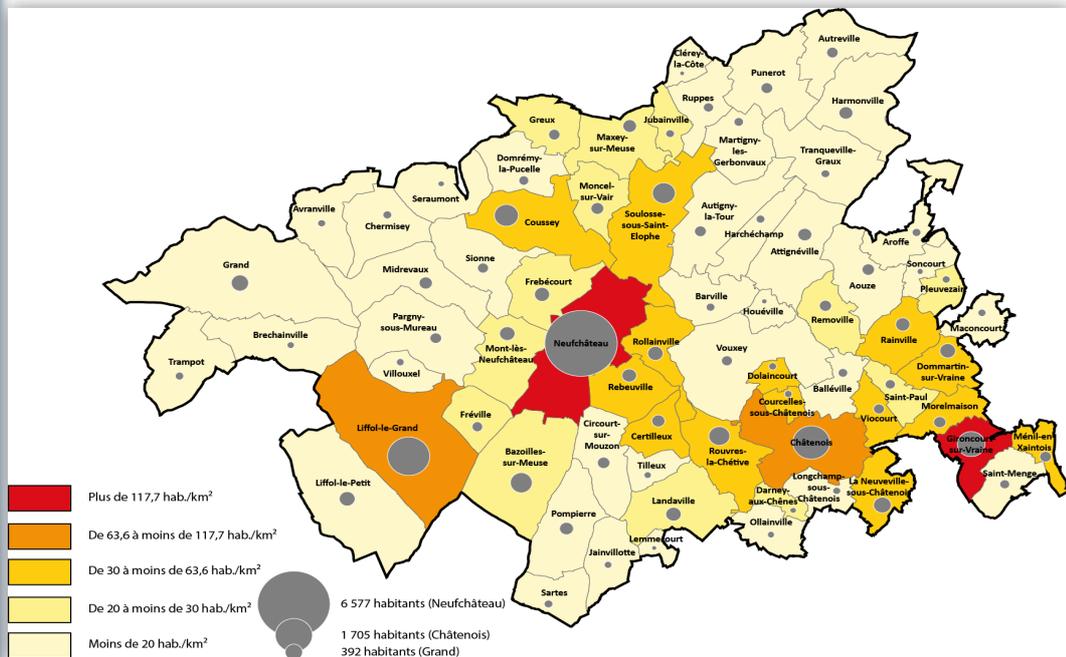
Taux d'équipements sports,
culture et loisirs :

5,8 équipements pour 1 000 hab

Vosges : 6,2

France : 4,7

- 23 salles de sports
- 2 bassins de natation
- 2 écoles de musique
- 1 cinéma
- 17 bibliothèques
- 2 maisons de la culture



Réalisation : Conseil départemental des Vosges - Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable

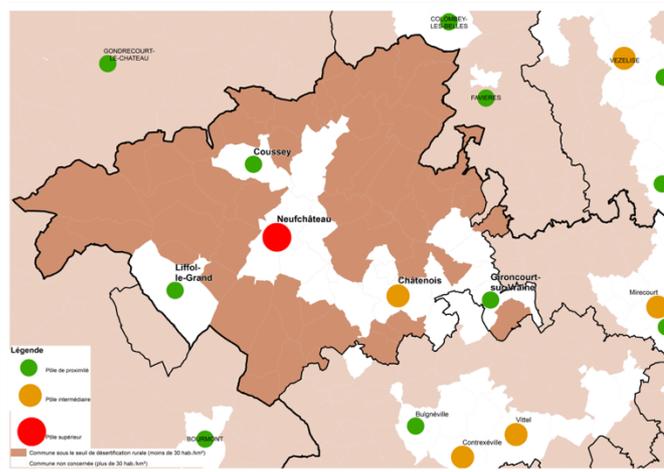
Dans le territoire intercommunal 5 communes (soit 7%) sont « Pôle de services » :

- 1 pôle de services supérieurs offrant des services plus spécifiques (ex : lycée, hypermarché, maternité, agence de Pôle Emploi...) : **Neufchâteau**.
- 1 pôle de services intermédiaires (ex : collège, supermarché, orthophoniste, Trésor Public ...) : **Châtenois**.
- 3 pôles de services de proximité, offrant au moins la moitié de la gamme de services les plus courants (ex : école primaire, épicerie, médecin généraliste, bureau de poste...) : **Liffol-le-Grand, Coussey, Gironcourt-sur-Vraine**.

Il convient de noter toutefois que la classification INSEE n'est pas tellement approprié pour la commune de **Liffol-le-Grand** qui dispose d'équipements et de services lui permettant d'être classer comme Pôle de service intermédiaire, au même titre que Châtenois.

La plupart des services importants sont concentrés dans les trois principales villes : Neufchâteau, sous-préfecture (7^{ème} ville du département où vivent près de 30% de la population communautaire), Châtenois et Liffol-le-Grand.

Toutefois, en tant que chef lieu d'arrondissement, Neufchâteau est répertorié comme pôle de services



Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges

15 décembre 2017

supérieurs ce qui lui confère un rôle fort de centralité par tout l'ouest vosgien. Le territoire bénéficie aussi des services implantés dans les communes des départements limitrophes de la Meuse et la Haute-Marne

70% des communes de l'Établissement Public de Coopération Intercommunale ont moins de 30 hab/km² (seuil de désertification) et 58 communes ne disposent d'aucun service public de base (poste, gendarmerie, Pôle Emploi, Trésor Public).

De nombreuses communes ont des temps d'accès aux services des principaux opérateurs publics supérieurs à 20 minutes. Les principales difficultés d'accès se situent dans les zones limitrophes de la Haute Marne et la Meuse.

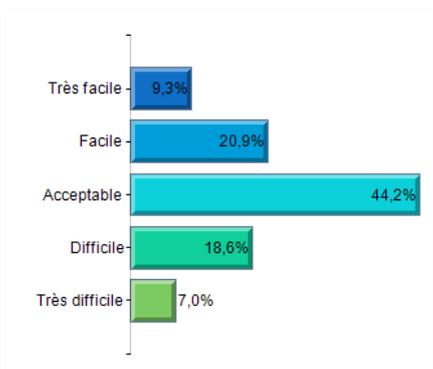
Démographie et densité

La nouvelle Communauté de Communes regroupe 6% de la population départementale. C'est un des territoires les moins denses du département : 33 hab/km² soit la moitié de la moyenne vosgienne.

Comme dans l'ensemble du département, le territoire voit sa population diminuer (près de 130 habitants par an) sous le double effet de la dégradation des soldes naturel et migratoire.

Ce que disent les habitants

Dans l'enquête auprès du grand public¹¹ **25,6% des répondants** estiment difficile ou très difficile l'accès aux services.



Sur les 51 services enquêtés, 30% ont un taux de satisfaction inférieur à 50% :

Taux de satisfaits		
1	Ophthalmologiste	7,1%

¹¹ L'enquête « services et proximité » a été mise en ligne en janvier 2017 sur les sites du Conseil Départemental et de la Préfecture. Près d'un millier de vosgiens ont répondu, ce qui constitue un échantillon suffisant pour permettre une analyse des attentes et besoins en matière de services. Toutefois, on ne peut considérer ce panel comme représentatif de la population vosgienne. Les résultats présentés ci-dessus sont ceux issus de l'analyse des réponses des vosgiens habitants au sein de la Communauté de Communes.

2	Train	9,8%
3	Accueil petite enfance	10,4%
4	Autocar/bus	12,9%
5	Démarches administratives	15,2%
6	Médecin généraliste	25,1%
7	CAF	27,7%
8	Activités culturelles	28,6%
9	Police/gendarmerie	34,1%
10	Dentiste	35,7%
11	CPAM	35,9%
12	Activités sportives	38,9%
13	Services postaux	46,5%
14	Gynécologue	46,9%
15	Fournisseurs d'énergie et de téléphonie	48,5%

On peut classer ces besoins insatisfaits en 9 catégories :

- l'offre de soins : médecins spécialistes, généralistes, dentiste...
- les structures d'accueil petite enfance.
- la mobilité : train et car.
- les services de prestations sociales : CAF, CPAM.
- les activités culturelles et sportives
- les services postaux
- les démarches administratives.
- les fournisseurs d'énergie et téléphonie
- les services police/gendarmerie

Ce que disent les élus du territoire

- L'ouest vosgien est un territoire très rural mais où l'industrie est encore très active (notamment dans l'ameublement, l'agro-alimentaire et la verrerie). Les pertes d'emplois ont été moins fortes que dans d'autres territoires vosgiens.
- L'enjeu majeur est la baisse de la population et son vieillissement. Les élus sont mobilisés pour enrayer cette tendance et souhaitent être soutenus dans leurs projets pour permettre aux jeunes de rester dans la région.
- Avec une ville centre dont l'activité commerciale reste dynamique (même si certains commerces sont menacés) et une réelle proximité de Nancy, le territoire dispose d'atouts intéressants. La population active est très mobile, près de 12% des actifs travaillent dans l'agglomération nancéenne (principalement dans le nord de la Communauté).
- La nouvelle intercommunalité s'appuie sur une volonté partagée des deux anciens établissements publics de coopération intercommunale fusionnés et sur un projet de territoire qui a été élaboré collectivement avec une priorité sur l'emploi.
- Le maintien de la sous-préfecture transformée en maison de l'Etat est une revendication forte pour conserver des services publics dans l'ouest vosgien. Or la réorganisation de l'Etat va plutôt vers une centralisation des services au sein de la préfecture

(Neufchâteau a déjà subi la fermeture du tribunal devenu une friche urbaine).

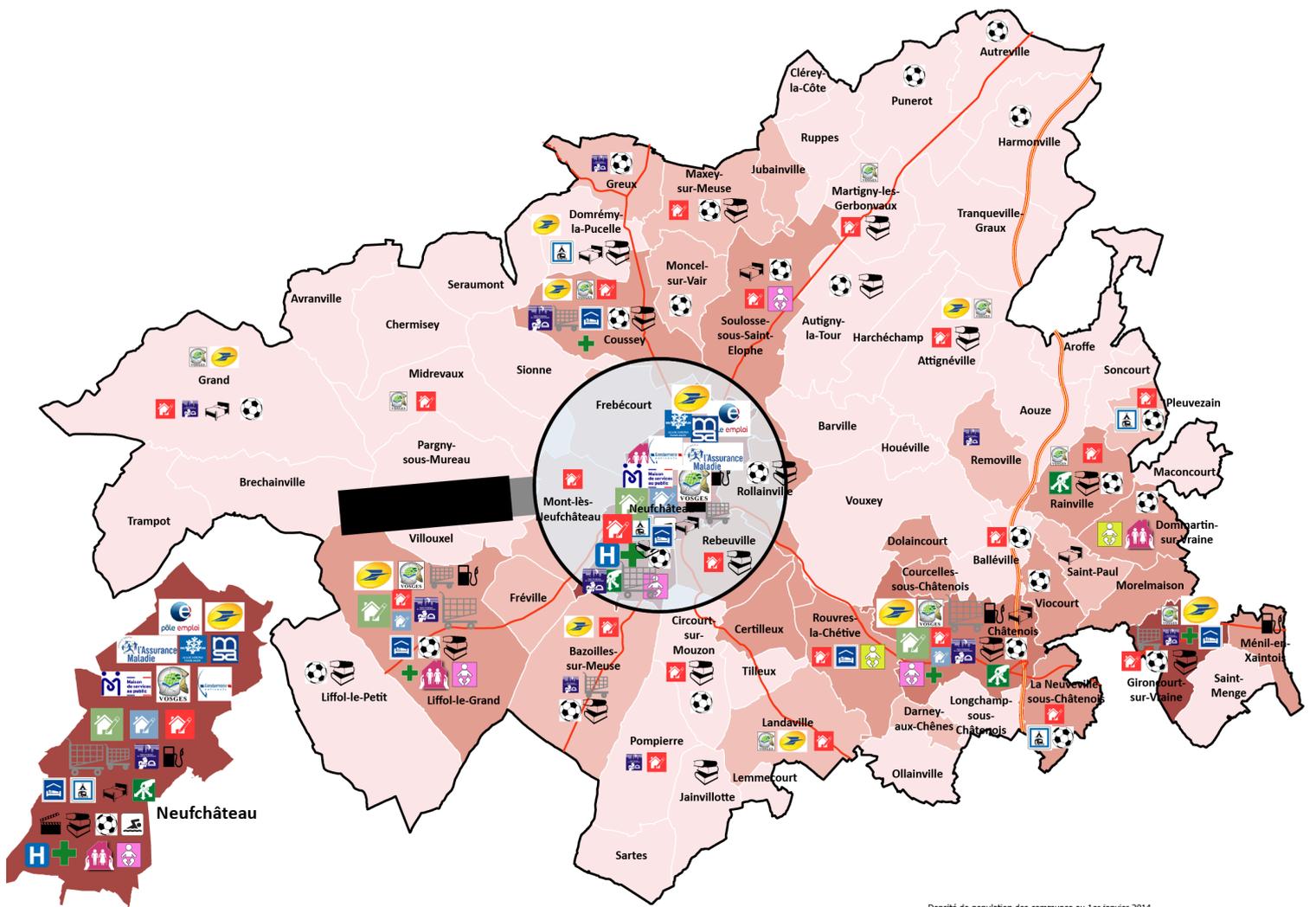
- Une Maison de Services au Public est implantée à Neufchâteau et gérée par le Centre Communal d'Action Sociale.
- L'implantation locale des différents services du Conseil Départemental (sociaux et techniques) est nécessaire pour assurer un accueil de proximité et des prestations adaptées.
- L'hôpital constitue un atout pour tout l'ouest vosgien mais la présence des médecins généralistes devient problématique particulièrement dans les secteurs de Châtenois/Gironcourt-sur-Vraine et de Liffol-le-grand. Deux Maisons de santé existent dans le secteur à Vicherey et à Châtenois. Comme dans le reste des Vosges, la médecine de spécialité est affaiblie par la difficulté d'attirer des médecins spécialistes et beaucoup d'habitants doivent aller se soigner à Nancy.
- Les transports publics ne sont pas suffisants pour répondre aux nécessaires besoins de mobilité des habitants, notamment au plan ferroviaire avec la réduction des trains desservant Neufchâteau (5 AR/jour pour Nancy).
- Dans certains secteurs ruraux, la couverture téléphonique est mauvaise ou inexistante, de même pour l'accès internet (pb pour certaines mairies pour utiliser les procédures dématérialisées faute de débit suffisant).
- La Communauté de Communes gère plusieurs structures d'accueil de la petite enfance (Relais d'Assistants Maternelles, Lieu d'Accueil Parents-Enfants, 3 multi-accueil et 1 micro-crèche) et assure le portage des repas à domicile pour les personnes âgées.
- La culture est aussi un vecteur important pour la jeunesse (par exemple, l'ouverture d'un nouveau cinéma réalisé par la collectivité).
- L'accès aux formations professionnelles et post bac pour les jeunes est très réduite dans le bassin d'emploi, l'offre pourrait être renforcée par des formations adaptées aux besoins des entreprises (ameublement, maintenance industrielle).
- La question du logement constitue aussi un enjeu. La coopération avec Vosgélis, qui dispose d'une agence à Neufchâteau, doit permettre d'adapter le parc locatif aux nouvelles normes énergétiques. Mais le secteur du logement privé en centre ville est fortement dégradé et donc peu attractif.
- Concernant les services postaux, les élus s'inquiètent sur le devenir des implantations à Liffol-le-Grand et Châtenois. Les opérateurs des services de l'énergie ne sont plus implantés dans le territoire.

Diagnostic synthétique

ATOUPS	FAIBLESSES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle intercommunalité reposant sur une volonté commune des deux anciennes Communautés de Communes de mutualiser les moyens et de construire un projet de territoire. • Une proximité de l'agglomération nancéenne et la possibilité d'accéder à des services non disponibles dans le territoire. • Une ville centre sous-préfecture disposant de services de niveau supérieur (hôpital, lycée, cinéma, administrations, commerces...) • Une offre de services pour la petite enfance de qualité. 	<ul style="list-style-type: none"> • Un territoire éloigné de la préfecture Epinal. • Des territoires en difficulté économique et démographique, surtout vers les franges départementales. • Une faible densité démographique qui peut être un obstacle à l'implantation de services marchands. • Une mauvaise attractivité pour certains professionnels (santé, éducation, cadres...) • Une offre de transports publics insuffisante. • Un parc locatif privé dégradé.
OPPORTUNITES	MENACES
<ul style="list-style-type: none"> • Une nouvelle Communauté de Communes pour mutualiser les moyens et conforter l'offre de services à la population. • Un projet de territoire pour faire cohésion autour d'une solidarité intercommunale. • La création de la Maison de l'Etat pour conforter des services administratifs nécessaires aux usagers. • La mise en œuvre d'un Contrat Local de santé pour assurer un bon niveau d'accès aux soins. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une réduction des services d'Etat accessibles en Sous-Préfecture et dans les principales villes. • Une désertification accrue de certaines parties du territoire. • Le déclin des commerces de centre ville. • Une offre de soins qui pourrait encore se dégrader. • Une activité économique dépendante de quelques entreprises importantes.

Quelques enjeux pour les services

- Optimiser et développer les services à la population (petite enfance et personnes âgées) de la nouvelle intercommunalité.
- Conforter l'offre de soins par la création d'une nouvelle Maison de santé dans le secteur de Liffol-le-Grand
- S'appuyer sur le Contrat Local de Santé pour renforcer les actions d'attractivité des professionnels de santé avec l'hôpital.
- Créer une ou deux autres Maisons de Services au Public à Châtenois et Liffol-le-Grand en partenariat avec La Poste.
- Mettre en place une Maison de la Justice et du Droit (intégrant les services des tutelles et de médiation).
- Engager un projet de rénovation urbaine pour conforter la ville centre et dynamiser l'ouest vosgien.



Densité de population des communes au 1er janvier 2014



Services publics (présence d'au moins 1 point de contact)

- Bureau de Poste
- Agence postale
- Relais poste commerçant
- Maison des Services au Public
- Caisse Primaire d'Assurance Maladie
- Caisse d'Allocations Familiales
- Pôle Emploi
- MSA

Sécurité

- Police
- Brigade territoriale autonome (Gendarmerie)
- Brigade de proximité (Gendarmerie)
- Centre de Secours Principal (SDIS 88)
- Centre de Secours (SDIS 88)
- Centre de Première intervention (SDIS 88)

Éducation

- 1 école maternelle
- 2 écoles maternelle et plus
- 1 école élémentaire
- 2 à 5 écoles élémentaires
- 6 écoles élémentaires et plus
- Collège public

Santé (présence d'au moins 1 équipement)

- Hôpital
- 1 pharmacie
- 2 à 5 pharmacies
- 6 pharmacies et plus
- Maison de santé pluridisciplinaire
- Établissement d'hébergement pour Personnes Agées

Tourisme, loisirs, culture (présence d'au moins 1 équipement)

- Hôtel
- Terrain de camping
- Chambre d'hôtes
- Piscine et baignade surveillée
- Terrain de grands jeux
- Cinéma
- Bibliothèque
- Musée de France

Commerces, services divers (présence d'au moins 1 équipement)

- Épicerie et/ou supérette
- Supermarché et/ou hypermarché
- 1 boulangerie
- 2 à 5 boulangeries
- 6 à 10 boulangeries
- 11 boulangeries et plus
- Station service
- Établissement d'accueil du jeune enfant (multi-accueil ; haltes-garderies ; accueil familial ; micro-crèches)
- Maison d'Assistantes Maternelles (MAM)
- Déchetterie

Réalisation : Direction de la Prospective, des Contractualisations et du Développement Durable du Conseil Départemental des Vosges

Territoires Citoyens Conseils

Schéma d'Amélioration de l'Accessibilité des Services au Public des Vosges
15 décembre 2017



LA VIE EN
VOSGES
le Département

